

Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

TAMANGO
deux fois
enchaîné



(Voir pages 6 et 7
les articles et déclarations
sur « l'affaire Tamango »)

FRATERNITE quand même...

Des événements spectaculaires — de plus en plus inquiétants — viennent révéler périodiquement à l'opinion publique la gravité du drame algérien et le terrible engrenage dans lequel notre pays se trouve, de ce fait, engagé.

Après les informations sur certaines méthodes condamnables employés en Algérie, le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef, qui a causé la mort de plusieurs dizaines de femmes et d'enfants tunisiens, bouleverse la France et le monde.

Sans prendre position sur l'aspect politique des problèmes posés, notre journal se doit d'exprimer l'émotion des antiracistes qui, profondément attachés aux valeurs nationales, tiennent à réaffirmer la nécessité d'une solution négociée, pour que la France retrouve son vrai visage, pacifique et humain, pour que triomphe enfin, en Afrique du Nord, une vraie fraternité.

Soucieux, comme toujours, d'unir les antiracistes de toutes tendances, nous avons demandé à deux personnalités, que séparent bien des divergences sur d'autres questions, de commenter librement deux aspects brûlants de l'actualité algérienne, en se plaçant sur le plan, précisément, de la dignité humaine, de la fraternité. Il s'agit de l'éminent écrivain catholique M. Jacques MADAULE que nos lecteurs connaissent bien, et de M. Jean COTEREAU, animateur de la Libre Pensée, membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme. On trouvera en page 5 le point de vue d'autres personnalités de tendances diverses, qui se sont exprimées notamment à l'Assemblée Nationale.

SAKIET

Je ne veux pas m'embarrasser de considérations politiques. J'ignore si mes positions sur la question algérienne rejoignent celles du M.R.A.P., s'il en a d'ailleurs d'officielles. Je souhaiterais même qu'elles s'opposent, pour qu'ait encore plus de valeur notre accord sur l'essentiel.

L'essentiel, c'est l'aspect humain : des cadavres d'enfants et de femmes gisant au milieu des ruines. C'est cela qui importe, cela seul. Bien que nos générations aient dévalué les vies humaines, à les compter par unités comme des kilowatts ou des dollars.

Mais il se trouve qu'une seule petite fille, née d'un père musulman, est ma plus grande joie de vivre, plus précieuse que tout l'or du monde, fut-il noir. Et je me

par

Jean COTEREAU

suis dit ces jours-ci qu'un cours différent du destin l'aurait peut-être conduite à Sakhiat !

Sentimentalité facile, dirait-on. Peut-être. J'aime autant cela qu'une hypertrophie de technique statistique ou financière. On n'a pas encore fait que le cœur soit remplaçable par une règle à calcul. M. le Président du Conseil, dont on a dit, méchamment,

j'ose le croire, qu'il est ainsi conformé, a fait, à la tribune de la Chambre, des déclarations arithmétiques qui donneraient à le croire. A part cela, quelques regrets, rapides et comme de style, rien qui ait trahi une émotion, qui ait donné au monde à l'écoute l'idée que, même officielle, la France déplorait ces morts.

De l'arithmétique, ai-je écrit ! Il nous a été affirmé que le nombre de fellaghas tués dépassait celui des victimes innocentes. Je ne me

(Suite page 5)

Les Guerroudj

Le 7 décembre dernier un couple d'instituteurs algériens, Abdelkader Guerroudj et sa femme Jacqueline étaient condamnés à mort, ainsi qu'Abderrahmane Taleb, par le tribunal militaire d'Alger. Le motif : « complicité de tentative d'attentat contre un immeuble habité ». Le tribunal avait lui-même écarté l'intention de donner la mort, car il était trop évident que les plus minutieuses précautions avaient été prises pour éviter que, si la bombe éclatait, elle causât autre chose que des dégâts matériels à la centrale électrique qui avait été visée.

Les accusés avaient pris hautement la responsabilité des actes qui leur étaient reprochés. Ils ne contestaient que deux choses : 1°) la compétence du tribunal

par

Jacques MADAULE

devant lequel ils comparaissent parce que, combattants sans uniforme d'une armée qu'ils considéraient comme régulière, ils auraient dû être traités en prisonniers de guerre et non en mal-faiteurs; 2°) le caractère « anti-français » de leurs activités, estimant que l'on peut s'opposer,

fût-ce par les armes, à une certaine politique française sans être pour autant ennemi de la France.

Tout cela peut être discuté, je l'admets. Mais ce qui n'est pas discutable, c'est le caractère monstrueux de la sentence. On est donc amené à se demander pourquoi les époux Guerroudj et leur compagnon ont été frappés avec une aussi impitoyable sévérité. Nous sommes en guerre, dirait-on. Pourtant, si nous étions véritablement en guerre, il faudrait traiter comme des soldats les combattants de l'armée ennemie. C'est justement ce que demandent les accusés et ce qu'on leur refuse. S'il n'y a pas officielle-

(Suite page 5)

" Les chrétiens dignes de ce nom doivent s'opposer à l'antisémitisme "

écrit le R. P. DEMANN

Les fiches de pédagogie religieuse « Vérité et Vie », destinées à la formation doctrinale des éducateurs catholiques viennent de publier une étude du R.P. Paul Demann sur « la catéchèse chrétienne devant les juifs ». Ce texte mérite d'être connu des antiracistes, car il peut aider à combattre des préjugés souvent enracinés profondément.

« Six millions de juifs », écrit le R.P. Demann, « viennent d'être exterminés devant nos yeux, en plein 20^e siècle. Les brimades et les persécutions qui marquent presque chaque page de l'histoire des juifs au milieu des peuples chrétiens ont été ainsi dépassées, et en même temps rappelées à notre souvenir. Devant de tels faits, le chrétien digne de ce nom ne peut pas ne pas s'interroger : ne porterait-il pas quelque responsabilité, fût-elle lointaine ou indirecte, dans cette histoire tragique, qui n'est pas simplement du passé, mais aussi présent et avenir ? Ne contribuerait-il pas, involontairement, à perpétuer des ata-

(Suite page 8)

D'UN 6 FÉVRIER

à l'autre

par

Georges SAROTTE

La marche de l'Histoire n'est pas rectiligne, le progrès humain n'est ni uniforme, ni sans coupures, et c'est par une série de bonds en avant qu'il se poursuit. Les événements historiques se succèdent par vagues inégales, suivies de reflux parfois inquiétants. La démocratie française, au cours de son développement, a subi des assauts; on l'a vu aussi s'évanouir dans des éclipses, mais grâce aux forces progressistes conjuguées, elle a toujours réapparu ensuite dans sa pleine lumière.

(Suite page 4)



Le 6 février 1934, les « camelots du roy » se lançaient à l'assaut de la Chambre des Députés. Vingt-quatre ans après, leurs émules de « Jeune Nation » barbouillent sur les murs leur slogan : « Les députés à la Seine » et (comme par hasard) une charge de plastique explose au Palais Bourbon, dans la nuit du 5 au 6 février.

Pour le 60^e Anniversaire de "J'accuse"

Emouvant hommage
à Emile ZOLA
le 2 février au Panthéon

(Voir notre compte-rendu en page 8)



judiciaire, l'armée restent, en Allemagne occidentale, truffés d'authenticités hitlériennes.

Ces faits graves et leur signification viennent d'être confirmés par un document confidentiel de l'organisation nazie « Treue Ring » (Cercle de la Fidélité). Datée du 12 juin 1957, cette « Lettre d'Information n° 3/57 aux chefs de groupe « Treue Ring », publiée d'abord à Prague, puis à Paris par quelques quotidiens, est consacrée spécialement à la question de la tactique électorale.

« Notre mouvement, peut-on lire, ne doit pas obligatoirement passer dans son développement par une légalisation formelle. Dès maintenant, nos fonctionnaires occupent des postes influents dans l'Union Chrétienne-Démocrate, dans l'appareil de l'Etat et dans la Bundeswehr. (Une information spéciale sera envoyée à ce sujet.) La victoire d'Adenauer aux élections renforcera nos positions dans tous ces organismes. C'est pourquoi tous les membres du mouvement Treue Ring doivent au moment des élections au Bundestag, donner leurs voix à l'Union Chrétienne-Démocrate, au Chancelier Adenauer et inciter à le faire les personnes qui ne sont pas membres du mouvement. »

Après avoir attaqué au passage « la direction du Parti social-démocrate allemand et sa presse marxiste et juive », le document souligne encore :

« Il est particulièrement important pour notre mouvement que le pacte de l'Atlantique-Nord ouvre des perspectives favorables à la renaissance militaire de l'Allemagne. En leur temps, tous n'ont pas compris parmi nous que les accords de Paris ouvraient la voie à un nouvel armement de la République fédérale... Il faut constamment se souvenir de la déclaration du ministre Strauss, disant que « la Bundeswehr doit servir exclusivement les intérêts de l'Allemagne et doit restaurer la puissance de l'empire allemand. »

Et il précise :
« En nous appuyant sur les prémisses créées par la politique d'Adenauer, nous pourrions ensuite mener notre propre politique. Nous en finirons une fois pour toutes en Europe avec le parlementarisme à la mode juive. De nouvelles formes concrètes seront développées dans l'esprit de nos idées : en économie, en administration, en politique intérieure et extérieure, dans le régime social, dans les écoles, dans l'éducation et dans l'art militaire...
« L'Europe doit être unifiée sous direction allemande... »

LE CARNET DE D.L.

Marcel CACHIN

Marcel Cachin, qui vient de mourir, et à qui le peuple de Paris a fait des obsèques grandioses, avait consacré sa longue vie au combat pour la République, pour la paix, pour la fraternité universelle.

Alors que notre Mouvement vient de célébrer le 60^e anniversaire de « l'accuse », nous éprouvons une particulière émotion à saluer en ce compagnon de l'ère des dreyfusards de la première heure, qui apporta le puissant soutien des travailleurs à la défense de la Justice.

Maintes fois, depuis, avec les accents convainquants que lui inspirait son ardent humanisme, Marcel Cachin eut l'occasion de dénoncer l'antisémitisme et le racisme, hontes de notre siècle, qu'il voulait lumineux, fraternel et toujours en progrès. En lui, les antiracistes, les républicains, les défenseurs de la paix perdent un ami lucide et passionné, un généreux et infatigable combattant, dont la contribution est inestimable.

Le président Lyon-Caen a adressé à la famille et aux proches collaborateurs de Marcel Cachin, ses condoléances et celles de notre Mouvement. Une large délégation de notre Bureau National conduite par Charles Palant, a participé aux obsèques.

DISTINCTION

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à l'éminent historien Jules Isaac, qui vient de se voir attribuer le Prix Narcisse Leven, destiné à récompenser chaque année l'œuvre jugée la plus propre à combattre les mensonges de l'antisémitisme. Cette distinction lui a été décernée pour l'ensemble de son œuvre depuis la Libération, principalement ses deux livres : Jésus et Israël (1948) et Genèse de l'antisémitisme (1956).

L'organisation « Treue Ring » groupe-t-elle l'ensemble des anciens serviteurs d'Hitler ou une partie seulement ? Il est difficile de le savoir. Ce qui est certain, c'est que ces thèses éclairent bien la situation existant en Allemagne occidentale et qu'elles résumement de façon significative les aspirations et les objectifs de tous ceux qui, outre-Rhin, rêvent d'une revanche et la préparent.

Zind libéré

Les déclarations retentissantes de l'instituteur Ludwig Zind, affirmant, à Offenbourg, qu'il était fier d'avoir assassiné des centaines de juifs, a causé, en Allemagne même, une certaine émotion. Comme nous l'indiquions dans notre dernier numéro, le syndicat allemand des instituteurs a demandé au gouvernement de Bonn que des poursuites soient engagées contre ce criminel doublé d'un provocateur.

Les protestations diverses qui se

Autre cas symptomatique :
Sous le régime nazi, le Dr. Herbert Dittmann occupait un poste hautement responsable au ministère allemand des Affaires étrangères.

Il était si compromis qu'après la guerre, une commission parlementaire d'enquête le fit relever de ses fonctions.

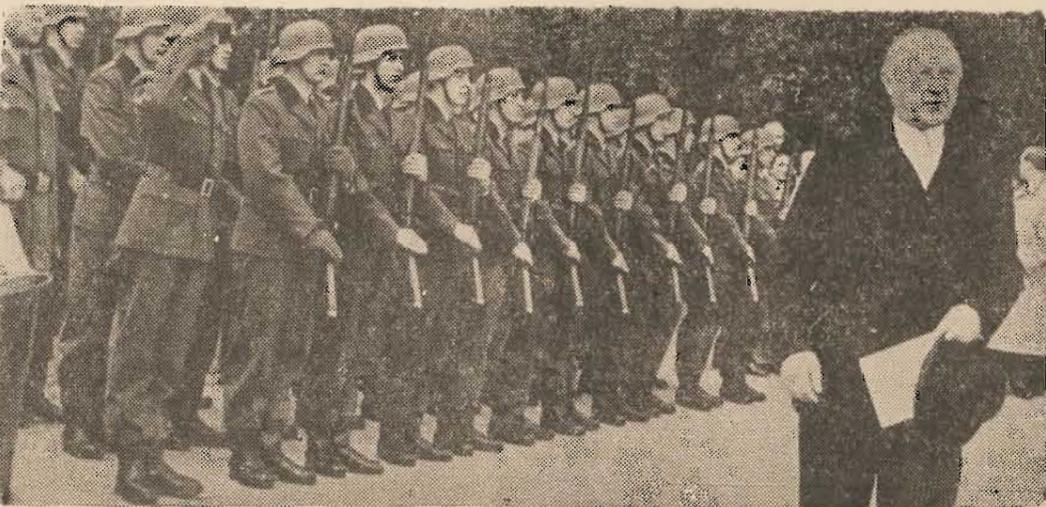
Il fut alors envoyé à Hong-Kong, comme consul général.

Et le voilà qui revient à Bonn ! Il est non seulement réintégré mais monte en grade. Il sera chef du Département politique du ministère des Affaires étrangères avec le titre de secrétaire d'Etat.

REUNIONS

HOMMAGE AUX FUSILLÉS ET MASSACRÉS D'ORIGINE JUIVE

Sur l'initiative de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance, une réunion a eu lieu le 24 janvier, à l'Hôtel



TREUE RING : « Adenauer travaille pour nous ».

sont élevées ont abouti à un premier résultat : Zind a été relevé de ses fonctions d'instituteur, et sur ordre du tribunal d'Offenbourg, il a été arrêté le 24 janvier.

Mais, quelques jours plus tard, la Cour d'appel de Karlsruhe donnait suite à la demande de mise en liberté qu'il avait formulée.

Pas très diplomates...

Un nouvel ambassadeur de l'Etat de Bonn vient d'être nommé en Suisse : Ernst Guenther.

Qui est ce diplomate ? Selon la National Zeitung et plusieurs autres journaux helvétiques, Mohr, en tant que conseiller de la légation d'Allemagne à La Haye, sous l'occupation, aurait joué un rôle de premier plan dans la déportation des juifs hollandais et leur envoi dans les camps d'extermination. La petite Anne Frank serait une de ses victimes.

Le scandale de cette nomination provoqué en Suisse une profonde indignation.

Moderne, en hommage aux Fusillés et Massacrés d'origine juive.

Notre président, M. Léon LYON-CAEN, prit la parole, ainsi que Mme Mathilde GABRIEL-PERI et M. Albert YAUDINE, secrétaire général de l'U.J.R.E. M. Louis MARTIN-CHAUFFIER, souffrant, avait envoyé un message.

Après une partie artistique, à laquelle participait Mme Françoise ROSAY, les quatre cents personnes présentes adoptèrent une lettre au Président de la République, demandant la libération des jeunes fils de martyrs emprisonnés pour avoir refusé de servir sous les ordres du général Speidel.

DANS LE 20

Une réunion de protestation contre les menées antisémites et racistes a eu lieu dans le 20^e arrondissement au cinéma « Le Phénix », le 4 février. Ont pris la parole : MM. René RIBIERE, ancien déporté et résistant, André JOLY, secrétaire du centre intersyndical, VILNER, vice-président de l'U.J.R.E., et notre ami M^r MANVILLE, avocat à la Cour, membre du Bureau National du M.R.A.P.

La souscription du M.R.A.P.

- Baumstein: 5.000; Kaufman: 2.000; Jacobson: 5.000; Doumerstein: 5.000; Dajez: 5.000; Wolf: 3.000; Piennek: 1.000; Tabachny: 2.000; Unger: 5.000; Panus: 1.000; Sosnowski: 1.000; Lob: 1.000; Alikier: 800; Muc: 500; Max (Lyon): 25.000; Confédération de la Bourse: 5.000; Levkovitch: 500; Tepper: 5.000; Mme Berger: 1.000; Hassoun: 1.000; Tancerman: 5.000; Creitz: 2.000; Léoner: 6.000; Wilmotte: 1.000; Woldman: 1.200; Sophie Kleinberg: 3.000; Roman: 5.000; Franzel: 1.000; Mine: 3.000; Sulzman: 1.000; Thiault: 500; Krziwkoski: 1.000; Simon: 10.000; Leroy: 5.000; Simon Juda: 1.500; Maison Arthur: 1.000; Krigrer: 500; Burtinovic: 2.000; Argenteuil Mobilier: 1.000; Haber: 1.000; Mme Lévy Jeanne: 1.000; Sportvil: 2.000; Simon Schwartz: 1.000; M. Ryba: 1.000; Treister: 500; Harders: 500; Paul Chauchard: 500; Marc Schiff: 2.500; Arthur Kahn: 500; Charles Gottlieb: 1.000; Alain Bourgeois: 1.000; Gryf: 1.000; Albert Saltiel: 1.000; Yve'tte Wormser: 2.000; Dr Breiman: 1.000; Sagar: 1.000; Dr André Lévy: 1.000; Dr Kapler: 1.000; Herscovici: 500; Weitzman: 1.000; Golfand: 2.000; Denis Lambin: 1.000; Duckstein: 500; Storch: 1.000; Villemez: 500; Pocienkas: 1.000; Chidlovitch: 1.000; Ellenberg: 1.000; Soyfer: 500; Schapira: 1.000; Margoulies: 1.000; Lévy Raymond: 500; Rossat-Mignod: 500; Duval Etienne: 300; Herman: 1.000; Collin-Grobocopateli: 500; Ségala Herman: 2.000; Mlle Cadoret: 500; Jacques Baroum: 1.000; Krankimel: 1.000; Levy Elie: 2.000; Pedselver: 500; Marcel Cohen: 500; Anonyme: 5.000; Weiller: 1.000; Bastaki: 1.000; Bérat: 1.000; Cohen: 1.000; Malita: 1.000; Grutzburger: 1.000; Finkel: 1.000; Kerherve: 500; Rosenberg: 1.000; Vestris: 500; Mlle du Cheyron: 500; Horovitz: 2.000; Fridman: 500; Bleier: 500; Ernest Kahane: 1.000; Monka: 500; Kursal: 1.000; Broer: 1.000; Bleitrach: 1.000; Bernard: 2.000; Kagan: 1.000; Roy Pierre: 1.000; Schiffrine: 1.000; Simon Gordon: 5.000; Delka: 20.000; Philipp: 1.000; Roger Kahn: 5.000; Cybulski: 1.000; Mme Vve Victor Hope: 1.000; Brod: 1.000; Dr Orléans: 3.000; Dr Lenoir: 2.000; V. Moutal: 1.000; Mlle Wolfsohn: 500; Klotz: 1.500; Mme Alexandre: 500; Rapoport: 1.000; Giacobini: 1.000; Schwartzman: 1.000; Aron: 600; Klein: 1.000; Lapine: 1.000; Marter: 1.000; O'Brady: 1.000; Grumelin: 500; Kaleka: 1.000.

SOCIÉTÉS

- Amicale de Montreuil: 10.000; Siedlec: 50.000; Censtochow: 20.000; Zirardow: 10.000; Varsovie-Ochota-Povonsk: 50.000; Przytick: 10.000; Radom (acompte): 15.000; Association des Bessarabiens en France: 10.000; Gobelins: 20.000.

et vous ?

Avez-vous pris votre CARTE D'AMI ?



Amsterdam

● JUGÉ pour avoir insulté un juif qu'il transportait, et lui avoir déclaré : « Dommage que vous n'avez pas été gazé », le passeur d'un bac a été condamné à une amende. Les juges ont souligné qu'une telle remarque était particulièrement grave dans une ville qui a perdu 70.000 de ses habitants du fait des persécutions nazies.

Ankara

● UNE CAMPAGNE ANTISEMITIQUE est déclenchée dans le journal « Hur Adam » par l'agitateur fasciste Djevat Rifat Atilhan, qui vient de publier également un violent pamphlet où il déclare les juifs « ennemis de la Turquie ».

Camberra

● LE GOUVERNEMENT AYANT ACCORDÉ A ALFRED KRUPP un visa d'entrée en Australie, de nombreuses protestations se sont élevées contre cette décision. « Le nom de Krupp est synonyme d'agression, de mort et de destruction », a déclaré le Dr Evatt, leader du parti travailliste.

Londres

● LE DIRECTEUR DU ROYAL BATH HOTEL (5 étoiles) de Bourne-mouth, a adressé à divers journaux anglais une lettre affirmant qu'il « n'encourage pas la clientèle juive à venir chez lui ».

Little Rock

● TENSION PERSISTANTE : des incidents se sont produits, au lycée, entre élèves blancs et élèves noirs. A la suite de quoi, le directeur a décidé de renvoyer une élève noire, Minnie Brown, 16 ans. Le gymnase du collège baptiste, réservé aux noirs, a été incendié par les racistes.

Oakland

● APRES 10 ANS DE SILENCE, le célèbre chanteur noir Paul Robeson fera sa rentrée dans la grande ville californienne, au cours d'un concert donné à l'occasion de la Semaine de l'Histoire noire. Il a déclaré qu'il était toujours « prêt à chanter et, cinq minutes après, à aller haranguer la foule au coin de la rue ». Le président de la « Croisade nationale pour le monde occidental », organisation raciste, a menacé d'empêcher le récital de Paul Robeson.

Ottawa

● « POURRIEZ-VOUS ME DIRE si, en tant que juif, je risquerais de me voir interdire l'entrée du Club Canadien de New York ? » a demandé le député Léon Crestohl à M. Lawson, ancien consul général du Canada à New York. Celui-ci, devant la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Communes, a répondu par l'affirmative.

Rome

● POUR AVOIR LIVRE DES JUIFS aux nazis, un fasciste italien, Pietro Nigrone, a été condamné à 5 ans de prison. Il se trouve actuellement en France. Son extradition n'a pas été demandée.

Stockholm

● DES POURSUITES sont engagées contre l'antisémite Carl Ernfrid, qui distribuait des tracts et des brochures parmi les enfants des écoles.

Tel-Aviv

● DE RETOUR D'UN VOYAGE en U.R.S.S., le Dr Eisenstadt a déclaré que 14 des 26 savants qui ont mis au point les « spoutniks » sont juifs. Bien que les juifs ne constituent qu'environ 1 % de la population soviétique, a-t-il ajouté, ils représentent 11 % du nombre des savants, des artistes et des écrivains.

Varsovie

● LE TRIBUNAL DE DISTRICT a condamné à 13 mois de prison une femme, Wacława Piotrowska, qui avait frappé une fillette juive en déclarant : « Puisque Hitler n'en a pas fini avec vous, sales juifs, je m'en chargerai... ».

Quand Joseph vendait ses frères

A PRES avoir quitté, en France, sa résidence légèrement surveillée, avec un coup de chapeau à sa manière: escroqueries, chèques sans provision, fraude fiscale, etc..., le chiffonnier-milliardaire-escroc-collabo, Joanovici, se retrouve aujourd'hui en Israël et sollicitant le droit d'asile.

Les rapports fructueux que le personnage entretient avec l'occupant lui valent la fortune et la puissance pour lesquelles le double-jeu de la collaboration et de la résistance n'était qu'un... jeu d'enfant.

Aussi les journaux peuvent-ils titrer: «Joano» peut-être extradé... si la France insiste. Et M. Joseph, pérorant devant les journalistes, ne se prive pas d'ajouter lui-même que «s'il ouvrait la bouche de hauts fonctionnaires français seraient en mauvaise posture...». Ajoutant par ailleurs que, ma foi encore jeune, et avec une situation financière excellente (grâce aux Américains), il peut rendre bien des services à l'Etat d'Israël.

Tout cela explique assez bien la bataille juridique à fer éroulu que se livrent les autorités françaises et israéliennes autour de la personne de l'escroc. Cela pourrait expliquer aussi les prises de position fort nuancées que des personnalités ont cru devoir prendre sur le nouveau scandale Joanovici.

Il est cependant une appréciation de cette affaire dont les nuances nous semblent nettement abusives. Il s'agit de l'article de P.-A. Cousteau étalé dans Rivarol, sous le titre: La Kollaboration (à l'échelon le plus bas) réhabilitée par Israël.

Belle occasion pour fustiger le double collabo Joanovici, double parce que juif et basement intéressé, et en même temps faire un plaidoyer pro domo, celui d'une collaboration désintéressée et sincère! Et P.-A. Cousteau de frétiller du porte-plume pour nous expliquer la différence entre les collaborateurs nobles et ignobles.

Mais dites-nous monsieur, si Joanovici collaborait avec les nazis, les nazis ne collaboraient-ils pas avec P.-A. Cousteau? Votre adhésion «idéaliste» aurait-elle été dupe non seulement des crimes mais aussi des compromissions?

Que l'antisémitisme ait été pour Hitler d'abord un cheval de Troie ne l'a pas empêché de devenir ensuite une extermination systématique à l'échelle d'un continent. Ce génocide est le plus grand des forfaits — mais non le seul — de ce que fut et de ce que restera dans l'histoire hitlérienne: une association de malfaiteurs, politique et tout aussi bien économique.

Et si, comme la vertu, le vice a des degrés, la flétrissure que portent au front quelques «aryens d'bonneur» c'est surtout, c'est d'abord l'ensemble des juifs rescapés qui peuvent, qui savent la voir. Et si, aujourd'hui comme en ces temps, il se manifeste des équivoques et des compromissions autour d'un Joanovici, elles ne sont pas le fait d'une majorité ni en Israël, ni ailleurs, car elles ne sont pas le fait des honnêtes gens.

Avant de pouvoir vous servir d'un Joanovici pour cracher sur les juifs, M. P.-A. Cousteau, il faudrait nous faire oublier qu'il fut des vôtres.

Oncle TOM

Le problème n'est pas là. En effet, une «défense» qui entraîne en quelques instants des millions de morts n'est en rien rassurante; elle fait entrevoir seulement l'horreur à peine imaginable d'une guerre atomique. Ne vaudrait-il pas mieux s'orienter vers la détente, négocier, créer de vastes zones «désatomisées», en préparant un désarmement plus général? C'est à cela que devrait aboutir le réflexe légitime des peuples contre les rampes de lancement.

Le Mouvement de la Paix, rappelons-le, organise actuellement une consultation sur le texte suivant:

Je déclare m'opposer à l'installation sur le sol français des rampes de lancement de fusées.

Je demande une initiative du gouvernement français pour la négociation entre les Etats du Pacte Atlantique et ceux du Pacte de Varsovie, en vue de premières mesures de désarmement et de détente.

Le Parlement, dépositaire de la souveraineté nationale, doit se prononcer sur la question des rampes de lancement, qui met en jeu la vie de la France. Chaque député, chaque conseiller de la République doit, dans un débat parlementaire et par son vote, prendre ses responsabilités.

(Nous nous tenons à la disposition de nos lecteurs pour leur faire parvenir, s'ils le désirent, ces listes de pétitions).

LES FACTIEUX

S'AGITENT

DU QUARTIER LATIN A LYON

— Les groupes de «Jeune Nation», du P.P.R. (Biaggi) et du F.N.C. (Le Pen) se sont manifestés fréquemment, ces dernières semaines, au Quartier Latin. Ils ont attaqué les étudiants qui manifestaient le 21 janvier pour soutenir le jeune Bernard Alpert, qui refuse de servir sous les ordres du général Speidel. Ils ont prêté main-forte à la police lors des manifestations qui ont eu lieu pour protester contre la dissolution de l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens.

— Le Front National des Combattants a tenu, le 11 février, salle Wagram, un meeting où ont pris la parole Roger Delpy, Georges Sauge, les députés Le Pen, Demarquet et Dides. (Quelques jours après, un meeting organisé en faveur de la paix en Algérie, dans la même salle, a été interdit.)

— Les «Amis d'Aspects de la France» se sont réunis le 9 février, salle des Sociétés Savantes. Xavier Vallat a pris la parole.

— Les «Amis de Rivarol», ont organisé un dîner, au cours duquel ont été applaudis le député Isorni (avocat de Pétain et de Brasillach), Maurice Bardèche, Boyer-Banase et P.A. Cousteau.

— L'Association pour Défendre la Mémoire du Maréchal Pétain organise une série de conférences dans la région parisienne et en province.

— A Lyon, un meeting de Biaggi, contre lequel protestaient de nombreuses organisations républicaines, a été marqué par de violents incidents. Le président de l'Union des Etudiants Juifs, qui se trouvait parmi les contre-manifestants, a été reconnu et spécialement attaqué par les nervis fascistes qui criaient des slogans antisémites.

HORST WESSEL LIED

Au cours d'un bal récent, à Colmar, un groupe d'énergumènes a cru devoir chanter l'hymne antisémite des nazis, le Horst Wessel Lied. Ils furent pris à partie par de nombreux assistants. Des membres de la Communauté Juive ont élevé une protestation.

D'autre part, le Bulletin des Communautés d'Alsace signale que, selon le procédé cher aux hitlériens, des pierres tombales juives ont été renversées et des tombes saccagées au cimetière d'Ingwiller.

ALGERIE

JUIFS ET MUSULMANS

D'Algérie, nous parvient un tract ronéotypé, signé «Vigilance juive de Constantine». Nous en donnons ici quelques extraits:

« Nous savons que la mère veut revoir son fils près d'elle, nous savons que nous voudrions retrouver la sécurité, nous savons tous que la meilleure des choses qui pourraient nous arriver est la paix. Une paix véritable entre tous les habitants de l'Algérie.

« Comment arriver à cette paix?... Il faut que la France négocie avec ceux qui se battent contre elle.

« Pourtant — et hélas! — certains d'entre nous pensent que des négociations signifient pour nous « la valise ou le cercueil ». Mon frère juif! Ce sont des juifs qui te parlent, qui ont souffert et qui souffrent encore. Et ils te parlent parce qu'ils ne veulent plus souffrir.

« En Tunisie, au Maroc, moins du quart des juifs, et même des Européens, ont quitté le pays après son indépendance. Tu le sais aussi bien que nous. S'ils craignent pour leur vie, seraient-ils restés?...

« Et puis des négociations franco-algériennes signifient-elles que nous oublions la France? Non. Pas du tout. Nous aimons la France, et c'est justement pour cela que nous voudrions la voir représentée en Algérie, non par des canons, mais par des ingénieurs et des médecins...

« Et nous Juifs, nous pourrions vivre heureux avec les musulmans comme avec les européens. Car nous avons vécu longtemps heureux avec les musulmans, comme a pu le dire le Grand-Rabbin Eisenbeth et comme aimait à le redire notre vénéré et regretté Sidi Fredj Halimi. De même, des Européens nous ont aidés parfois, à l'époque de Vichy. Ceci doit nous aider à nous débarrasser de nos préjugés raciaux.

« Et, si nous avons déjà pu vivre en paix à la fois avec musulmans et européens, cela veut dire que, dans la situation actuelle, nous avons un rôle de trait d'union à jouer entre européen et musulmans. Nous sommes à la fois près des uns et des autres. Car, tous tels que nous sommes, juifs, musulmans et européens, nous devons tôt ou tard habiter le même pays. N'est-il pas mieux de l'habiter en paix?

« Chaque deuil ne fait que dresser chaque jour un peu plus les hommes de ce pays les uns contre les autres.

« Il faut arrêter la guerre, il faut négocier, en reconnaissant à tous, juifs, musulmans ou européens, le droit de vivre comme doit vivre un homme digne de ce nom.

« Nous, juifs, pouvons aider à cela. Nous le devons même... »

ALLEMAGNE

LA TACTIQUE DES NAZIS

La main-mise des anciens nazis sur les postes dirigeants de l'Etat de Bonn a été maintes fois dénoncée par notre journal. Plusieurs ministres du chancelier Adenauer furent de zélés serviteurs d'Hitler; son principal collaborateur, Hans Globke, est l'auteur des fameuses « lois raciales » de Nuremberg; le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Intérieur, les administrations, l'économie, l'appareil

PROCES

L'ANTISEMITISME IMPUNI

L'an dernier, lors de l'élection partielle qui s'est déroulée dans le 2^e secteur de Paris, et qui fut marquée, à plusieurs reprises, par les violences des groupes fascistes, un candidat-fantôme, un certain Henry Carrey, adressa aux 500.000 électeurs une profession de foi ouvertement antisémite.

Il y déclarait en particulier que les commerçants et industriels juifs ne paient pas d'impôts depuis la Libération, ce qui expliquait, selon lui les bas salaires des fonctionnaires. Il ajoutait que les juifs en général « exploitent jusqu'à la corde avec des airs de chantage indiscutable » le rappel des sévices dont ils ont été victimes.

Ces circulaires étaient, de toute évidence, diffamatoires, destinées à exciter à la haine entre les citoyens. Et en vertu de la loi, les pouvoirs publics auraient dû réagir.

Or, non seulement leur envoi fut effectué, dans le cadre de la campagne électorale, par les services préfectoraux, mais le Parquet, alerté ensuite, ne jugea pas nécessaire d'intervenir.

La Fédération Générale des Industriels, Artisans et Façonniers en France décida donc d'engager des poursuites, ses statuts lui faisant un devoir de défendre les intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels des artisans, façonniers et industriels juifs.

L'affaire fut appelée le 7 janvier devant la 17^e Chambre correctionnelle. A la stupeur générale, le substitut du procureur de la République, au lieu de plaider contre Henry Carrey, s'éleva contre la constitution de partie civile de la Fédération générale.

Malgré la réplique, courte mais cinglante de M^{lre} Maurice Garçon, avocat de la Fédération Générale, le Tribunal, dans son verdict du 21 janvier, déclara l'action de celle-ci irrecevable.

Ce jugement de procédure, d'ailleurs très contestable (car il ne tient pas compte des statuts de la Fédération Générale) est tout à fait inacceptable, car il rend impossible la condamnation de l'antisémitisme et constitue un encouragement pour tous ceux qui fomentent la haine.

La Fédération Générale ayant fait appel, espérons qu'il sera révisé.

APRES LA VICTOIRE

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, de nombreuses personnalités et des groupements divers se sont adressés au M.R.A.P. pour le féliciter de la victoire remportée dans l'affaire des « Nouveaux Maîtres ». Depuis, notre Mouvement a reçu encore d'autres lettres, et nous voulons citer parmi elles, celle de l'Association Culturelle Israélite de Clermont-Ferrand, dont le président M. Enkaoua, était intervenu pour empêcher la projection du film antisémite.

« Les membres de notre Conseil d'Administration, écrit M. Enkaoua à notre secrétaire général, sont très heureux, vous le

pensez bien, du jugement rendu par la Première Chambre de la Cour d'Appel, le 23 décembre dernier. Ils se réjouissent du résultat de ce scandaleux procès...

« Encore une fois, au nom du Consistoire Israélite de Clermont-Ferrand, je vous exprime ma profonde satisfaction et vous adresse, à transmettre aux membres de votre Comité, nos vives félicitations. »

VIVRE EN PAIX

LE SABLE ET LES CENDRES

Le Chicago Daily News rapportait récemment cette déclaration du vice-maréchal de l'Air canadien J.L. Plant:

« La meilleure défense contre l'I.C.B.M. (fusée intercontinentale), ce serait d'avoir une couche de sable suspendue dans la haute atmosphère. La fusée brûlerait d'elle-même par friction en traversant la couche de sable. Le problème est de trouver le moyen de maintenir ce sable dans la haute atmosphère et d'en avoir une couche suffisamment dense ».

Tout est là évidemment. Et puisque, pour le moment, le système ingénieux du vice-maréchal Plant ne semble pas en mesure d'être réalisé, il est permis aux simples mortels (c'est bien le mot) de s'inquiéter de la « course aux missiles » et de rechercher, faute de sable, pour n'être pas réduits en cendres, des solutions plus efficaces.

Deux spécialistes américains des questions atomiques, le Dr Kelloggs et le Dr Shafer l'ont affirmé: une attaque nucléaire sur les Etats-Unis causerait 100 millions de victimes. 50 millions de personnes périeraient immédiatement sous les fusées, et les effets radioactifs provoqueraient en un an la mort de 50 autres millions.

C'est dire le danger que représenterait pour la France le stockage de fusées atomiques et l'installation de rampes de lancement, qui transformeraient notre pays en cible, en champ de bataille voué à la destruction totale.

Les Français se sont émus. Une enquête organisée par Radio-Luxembourg a révélé que 9 sur 10 se prononçaient contre l'installation de rampes de lancement sur notre sol. La même réaction s'est produite dans les autres pays européens où la question se trouve posée; et les gouvernements de Norvège, du Danemark, d'Islande se sont faits l'écho de l'émotion populaire, de même que, par exemple, le parti travailliste britannique, le parti social-démocrate allemand, les partis socialistes belge, italien, autrichien, japonais, etc...

En France, des protestations s'élèvent également dans les milieux les plus divers; de nombreux élus municipaux, ainsi que des députés de différents partis se prononcent contre des projets qui menacent si gravement l'existence même de notre pays.

Est-ce à dire qu'à une époque où une guerre ne peut qu'aboutir à l'usage des armes les plus meurtrières, la France doit rester sans défense?

OFFICE DE VOYAGES LAFAYETTE

Licence de Voyage N° 338

SEJOURS EN FRANCE ET A L'ETRANGER
CIRCUITS EN AUTOCAR

TOUS BILLETS : FER - AIR - MER LOCATION THEATRES

78, rue La Fayette VOYAGES ORGANISES PARIS - IX

Entrée : 18, rue Bleue pour le 10 Anniversaire Tél. : PRO. 96-52

Métro : Cadet de l'indépendance d'Israël TAI. 68-23

En raison des nombreuses demandes, réservez dès maintenant vos places dans les nouveaux avions « Britannia » et les bateaux « Théodore Hertzl » et « Jérusalem » ainsi que vos chambres d'hôtel

Voici comment s'organise en France la diffusion de la propagande antisémite et antirépublicaine à partir d'une officine "littéraire" dirigée par H. COSTON et P.A. COUSTEAU

LES braves gens qui passent devant le 51 de la rue de la Harpe, sont loin de se douter qu'au fond de ce long couloir tranquille, dans la pénombre d'un entresol, des hommes que leur activité avait fait condamner à de lourdes peines, ont repris leur tâche néfaste avec un allant nouveau. Quelques marches, une porte réticente, une plaque : « Librairie Française ». Derrière un comptoir, vêtue de noir mais accueillante Mme Gilberte Coston vous glisse mystérieusement une carte d'invitation : « Venez samedi, vous verrez du monde... » Des employés vont et viennent, affairés; sur des rayons, des livres, beaucoup de livres, mais leurs auteurs aux noms familiers sous l'occupation, étonnent aujourd'hui. Est-il possible que les livres de tant d'anciens hitlériens et vichystes soient ainsi stockés en vue de leur diffusion quotidienne dans la France de 1958 ?...

Mais oui, c'est bien le nom de Brasillach que vous voyez sur ce rayon, les « Poèmes de Fresnes », « Bérénice » (La Reine de Césarée), le « Journal d'un homme occupé », et sur cet autre la collection de « Défense de l'Occident » et plusieurs volumes de Maurice Bardèche... Et voici Xavier Vallat, ex-commissaire aux Questions juives, et Maurras, et Laval... Voici enfin, à la place d'honneur les « œuvres » de Henry Coston : le « Dictionnaire des changements de noms » (comme au temps de « Gringoire »), « Les Financiers qui mènent le monde » (vous avez deviné qui ils sont) et puis ce fameux livre signé courageusement « Gygès » : « Les Israélites dans la Société Française », que l'on a pu désigner comme le « bréviaire de l'antisémitisme ».

Au fond de la librairie, un petit bureau : c'est là que Henry Coston, le véritable maître des lieux, reçoit ses amis. La « Librairie Française » n'est pas seulement le centre de diffusion de la littérature raciste, c'est aussi le lieu de rendez-vous du Paris « collabo ».

Au Palais-Bourbon CHARGE de PLASTIC...

L'ensemble de la presse parisienne a interprété comme un « avertissement » des factieux l'explosion d'une charge de plastic, qui a eu lieu au Palais Bourbon, dans la nuit du 5 au 6 février. M. Barrot, député M.R.P., questeur de l'Assemblée avait, parmi les premiers, avancé cette hypothèse : « Certains n'ont-ils pas voulu marquer de manière spectaculaire l'anniversaire du 6 février ? » a-t-il déclaré.

Et le général Marquant, commandant militaire du Palais-Bourbon, précisait : « Au moment où l'on assiste à une campagne antiparlementaire, « ils » ont voulu frapper l'opinion publique. J'ai toujours, pour ma part, redouté ce qui vient d'arriver. »

C'est pourquoi l'enquête s'est orientée dès le début, à juste titre nous semble-t-il, vers les groupes que nous ne cessons de dénoncer : « Jeune Nation », P.P.R., etc., groupes antirépublicains et, parce qu'antirépublicains, racistes et antisémites...

Cette enquête, il est vrai, a rapidement tourné court. Les nervis arrêtés ont été aussitôt remis en liberté, bien qu'un revolver, dont l'un d'eux s'était débarrassé en hâte, ait été retrouvé après leur passage dans les locaux de la Police Judiciaire.

Ce qui est certain c'est que l'explosion du 6 février est bien dans la ligne des groupes qui, comme « Jeune Nation », tracent sur les murs l'inscription « Les députés à la Seine », que nous reproduisons en première page. Il eut été souhaitable que l'enquête ouverte à l'occasion de cet « avertissement » fût approfondie jusqu'à permettre la mise hors d'état de nuire de ces groupes et la cessation de leur propagande mortelle.

... et explosions de racisme

Au cours du récent débat sur les événements de Sakiet, les députés d'extrême-droite se sont livrés à des attaques racistes d'une violence sans précédent.

Ils ont pris spécialement à partie M. Mendès-France, parmi les hommes de gauche qui exprimaient un point de vue contraire au leur, et Le Pen lui lança :

— Vous n'ignorez pas que vous cristallisez sur votre personnage un certain nombre de répulsions patriotiques et presque physiques!...

— Raciste! Raciste! ripostèrent les députés de gauche et d'extrême-gauche.

Tixier-Vignancour, à son tour, l'accusa d'être un « Judas ». Et après qu'un poujadiste eût interrompu M. Hovnanian pour lui dire qu'il ne « pouvait pas réagir comme un Français », Le Pen (encore lui), devait déclarer :

— J'appartiens à une famille qui n'a pas de leçon à recevoir de M. Kriegel-Valrimont.

Chacune de ces attaques suscita la riposte immédiate des députés républicains. Mais c'est un signe des temps que de telles infamies puissent avoir lieu à l'Assemblée Nationale. La persistance du climat créé par la guerre d'Algérie n'est pas fait pour les décourager.

Coston y accueille paternellement ces jeunes gens à qui les films policiers et la lecture de « Mein Kampf » ont démontré la nécessité de s'affirmer, de prouver



Voici un exemple du torchon que publiait, avant la guerre, Henri Coston, qui aujourd'hui organise la diffusion de la « littérature » antisémite et antirépublicaine en France. Après « la Libre Parole », il publie, avec les mêmes objectifs, « Lectures Françaises », et des livres... dont nous reparlerons.

aux autres et surtout à eux-mêmes qu'ils sont des hommes... C'est là que les nervis viennent prendre leur nourriture « spirituelle ».

UN EMULE DE DRUMONT

Mais qui est donc Henry Coston ?

Il se présente lui-même, modestement, dans ses livres comme un chef de file de l'antisémitisme en France, comme le successeur d'Edouard Drumont.

En 1924, « La Libre Parole », la feuille de Drumont, créée au temps de l'Affaire Dreyfus, avait cessé de paraître, faute de

lecteurs. Plusieurs tentatives de la faire renaitre échouèrent. C'est alors, en 1930, que « Coston, quittant sa province » venait relancer à Paris l'organe antisémite.

Nous le retrouvons en 1936 à Alger, où il se présente aux élections législatives comme « candidat antijuif d'union latine ». Dans la même circonscription, 50 ans plus tôt, Drumont avait été élu. Coston, lui, est battu.

Vient l'occupation, la « divine surprise ». Coston dirige le « Centre Anti-maçonnique », entre comme secrétaire de rédaction un quotidien nazi « La France au Travail », collabore à la « Parizer Zeitung » et au « Cri du Peuple » de Doriot, édite de luxueuses brochures débordant de l'an-

tes débutants (Henry et Gilberte Coston avaient publié un « ABC du journalisme »). A son retour, Henry Coston constatant l'échec de cette entreprise décida d'étendre ses activités. C'est alors qu'il créa :

- une maison d'édition : Les Editions des sept couleurs, qui publient les livres des anciens collabos ainsi que la revue de Bardèche : « Défense de l'Occident »;
- un magasin de vente, la « Librairie Française », qui diffuse ces ouvrages;
- une organisation qui lui permet de rassembler ses fidèles, le Club National des Lecteurs, à qui est adressée mensuellement une revue, « Lectures Françaises ».

C'est cet ensemble d'activités qui se développe aujourd'hui dans l'officine du 51, rue de la Harpe.

Henry Coston et P.A. Cousteau (l'ancien directeur de « Je suis partout », condamné à mort le 23 novembre 1946, aujourd'hui animateur de « Rivarol ») rédigent ensemble « Lectures Françaises ». Chaque mois, un éditorial dirigé essentiellement contre le « système » républicain, où le mot « non-conformisme » revient toutes les 10 lignes, y chapeaute une série d'échos prétendument confidentiels. C'est là, surtout, que l'antisémitisme se donne libre cours, ainsi que dans la chronique des livres et les informations sur la presse...

DES MENEES DANGEREUSES

Une question se pose :

Est-il admissible que des hommes ayant bénéficié de grâces ou de remises de peine reprennent ainsi leur activité raciste de jadis ?

Les pouvoirs publics ne peuvent-ils rien faire pour empêcher cette scandaleuse reconstitution d'une association de malfaiteurs, cette entreprise de diffusion d'une propagande mortelle ?

Ces hommes n'ont pas payé leur dette envers la Société et quand bien même l'auraient-ils payée, cela ne les autorise pas à répandre à nouveau des théories et des mots d'ordres dont nous connaissons la valeur et surtout les sinistres applications !

Il ne faut pas attendre qu'ils aient à nouveau les moyens de recommencer. Les démocrates, les antiracistes doivent exiger dès maintenant l'interdiction de leurs néfastes menées.

J-P MURACCIOLI.

antisémitisme le plus grossier, le plus haineux.

Inculpé à la Libération d'intelligence avec l'ennemi il est condamné le 15 mars 1947 à 20 ans de travaux forcés. Il n'aura séjourné que sept ans à Clairvaux et bénéficiera d'une grâce médicale. Il est libéré le 26 avril 1951.

UNE ACTIVITE TREPIDANTE

Pendant son internement, sa femme, Gilberte Coston, avait créé, 64, rue de Richelieu le « Clubinter-presse » qui se proposait de grouper et d'orienter les journalis-

D'un 6 février à l'autre

(Suite de la page 1)

Que les luttes glorieuses qui ont permis à nos aînés de relever le prestige moral et l'honneur de la France, chaque fois que les réacteurs et les factieux essayaient de la souiller dans la boue des corruptions et le sang des massacres, revivent dans la mémoire des générations d'aujourd'hui ! Pour ne nous borner, dans cette rétrospective, qu'au vingtième siècle, jalonné par de grands événements, dans sa course encore loin d'être achevée, trois victoires de la liberté et de la fraternité méritent tout particulièrement d'être remémorées ici.

La première en date, à l'aurore du siècle, a été celle du dreyfusisme, qui a fait de la France, le champion de l'humanisme moderne, grâce à cette cohorte d'intellectuels prestigieux, les Zola, les Anatole France, et tant d'autres. Il convient de noter à ce propos que, tout dernièrement encore, c'est l'anniversaire de l'immortel « J'accuse », que notre Mouvement a célébré en allant rendre hommage aux restes de Zola, au Panthéon...

Plus près de nous, il y a vingt-quatre ans, l'assaut donné au Parlement par les émeutiers du 6 février 1934, a suscité une riposte foudroyante, qui a dissipé le péril où s'est trouvée la République, grâce, principalement, à la combativité des prolétaires parisiens. La défaite finale des factieux, due à l'union des forces de gauche, a inauguré l'avènement du Front populaire.

Mais ce n'était — dans la perspective historique, telle qu'on a pu la dégager par la suite — qu'une victoire éphémère; à cette époque le fascisme se développait à l'étranger, et ceux qui, en France, avaient été réduits à l'impuissance à partir du 6 février, ont alors participé, avec toute la frénésie de leurs haines, à la sanglante aventure du fascisme international. Mais l'horrible tragédie jouée par l'hitlérisme s'est dénouée

par l'écrasement de l'immense machine de destruction allemande. Avec la libération du territoire a été rétablie la légalité républicaine. La Résistance française, qui a préparé ce renouveau, a été un magnifique exemple d'union et de fraternité. Ce fut là le secret de sa force et du succès remporté par la démocratie : le cours des événements semblait définitivement changé.

Il l'aurait été, effectivement, si cette union et cette fraternité s'étaient maintenues; leur relâchement fut cause que, cette fois encore, le triomphe de la démocratie et du droit n'a pas été de longue durée. Depuis, plusieurs années, le reflux en est bien marqué. L'occasion est dès lors venue pour que ferment dans certains milieux l'esprit du désordre et de la violence sanguinaire, s'exaltant de la nostalgie des fours crémateurs de Hitler et des émeutes du 6 février. Les cris de mort se multiplient, proférés en public ou salissant les murs, à l'adresse des démocrates, des juifs, des communistes, englobés dans la même exécution. Les ligues armées se multiplient dans un grouillement tumultueux et dans un fracas d'armes ou d'explosifs. Ce qui est visé, c'est la République, son remplacement par la dictature avec la venue d'un ersatz d'Hitler. On le crie du reste sur les toits; on le notifie même d'une façon fracassante en faisant exploser une bombe au Palais-Bourbon, précisément le jour anniversaire du 6 février 1934.

Mais quand ces hommes de main se livrent ainsi à ces grandes manœuvres en vue de la terreur à instituer un jour dans tout le pays, il convient de ne pas perdre de vue qu'ils jouent en même temps un rôle de diversion. A eux seuls, ils ne pourraient pas venir à bout du peuple français. En accaparant sur eux-mêmes l'attention et les émotions diverses — peur, indignation et colère — du grand public, ils sont cause que celui-ci, pendant ce

temps ne prend que trop peu garde à un assaut d'un autre genre, qui se prépare pendant ce temps en haut-lieu contre la République; il est plus insidieux, parce que moins spectaculaire, et pourtant plus redoutable. Les étrangleurs de la « Gueuse » qui sont en ce moment à pied d'œuvre sont ceux-là même qui ont son sort entre leurs mains, étant chargés de la servir et de la défendre.

Une émeute devant les grilles du Palais-Bourbon, une bombe jetée dans son enceinte, tout cela fait beaucoup de bruit et c'est grave, certes. Mais le silence feutré des politiciens qui combinent de nouveaux textes constitutionnels rétrogrades, un changement du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, ainsi que de la loi électorale, sont bien plus redoutables. Ils frappent la République à la tête, et ce coup-là est mortel.

Ce coup fait, les ligues fascistes, aguerries par leurs exercices de guerre civile, auraient tôt fait, en qualité de police supplétive à la solde de maîtres occultes du pays, de favoriser la dictature d'un Franco, d'un Salazar, ou, si l'on préfère, d'un Pétain flanqué des Laval et autres Pucheu actuellement en disponibilité.

DONC nous disons : alerte ! En un demi-siècle, la République a été menacée deux fois et la troisième réduite à l'impuissance; trois fois elle a triomphé de ses ennemis. Mais après chaque victoire, le danger renaît, parce que la vigilance du peuple français s'est relâchée, amenant un relâchement correspondant dans l'union des forces de gauche. Il ne faut point que la même chose se répète aujourd'hui.

Telle est la leçon qui se dégage de l'histoire de ce demi-siècle. On vient facilement à bout de la réaction en serrant les coudes. Malheur à ceux qui persisteront à demeurer à part soi, en ruminant on ne sait quelles rancœurs ou quels préjugés.

G. SAROTTE.

FRATERNITE QUAND MEME...

« Nous avons écrasé un nid de rebelles » déclare M. Chaban-Delmas, ministre de la Défense Nationale. « Seuls ont été atteints des objectifs militaires. Le village lui-même n'a subi que fort peu de dégâts », déclare le général Salan.

A ces affirmations s'opposent des chiffres : 76 morts, parmi lesquels plusieurs dizaines de femmes et d'enfants; 192 blessés, dont 102 hospitalisés; 144 maisons détruites, dont les deux écoles et 8 bâtiments administratifs; trois voitures de la Croix Rouge endommagées.

Ce triste bilan du bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef est confirmé par le témoignage des dirigeants de la Croix Rouge qui se trouvaient sur place et par une déclaration collective des journalistes parisiens qui s'y sont rendus.

En condamnant de telles méthodes, en se désolidarisant de ceux qui les ont ordonnées ou couvertes, de nombreuses personnalités politiques ont reflété l'émotion du peuple français. Ces prises de position, n'en déplaise à MM. le Pen, Tixier-Vignancour et Bidault, qui crient à la trahison, montrent que dans tous les partis, dans tous les milieux (à l'exception des ultras de la guerre), il existe des hommes et des femmes qui restent fidèles aux plus généreuses traditions de notre pays.

C'est ce qu'au cours du débat du 11 février, à l'Assemblée Na-

tionale, divers orateurs ont exprimé :

« Le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef a provoqué de vifs sentiments d'indignation et une légitime inquiétude », a affirmé M. Jacques DUCLOS, premier interpellateur... Nous n'avons cessé d'attirer l'attention de la classe ouvrière et du peuple français sur le fait que la poursuite de la guerre d'Algérie menaçait d'éteindre la guerre à l'ensemble de l'Afrique du Nord, en même temps qu'elle sapait le prestige de la France. Il faut en finir au plus vite avec la guerre d'Algérie; il faut arrêter l'effusion de sang qui angoisse tant de familles. C'est cela qu'exige l'intérêt du peuple, inséparable de l'intérêt de la patrie. »

M. Léon HOVNANIAN a déclaré ensuite :

« Les Français, dans leur immense majorité, ont ressenti douloureusement la responsabilité morale que votre gouvernement leur a fait supporter par l'exécution d'un bombardement aveugle sur un petit village... Vous n'avez pas le droit de continuer cette politique négative et ruineuse qui compromet pour longtemps les chances du pays. »

Puis, M. Pierre NAUDET :

« Comment, dans la presse mondiale unanime, voici notre pays accusé, insulté, renié. La France n'est plus reconnue la France, tout aussi bien chez nos adversaires que

chez nos amis et en quels termes!... Je vous le dis, si nous continuons comme nous avons fait jusqu'à présent, il ne nous restera plus bientôt qu'à pleurer nos morts et à regretter nos libertés perdues!... »

Et M. Pierre COT :

« Du haut de cette tribune, où se sont fait entendre les hommes pour qui jadis « justice, liberté, droits de l'homme » n'étaient pas des mots creux, j'ai voulu qu'un appel fût lancé vers ces populations d'Afrique du Nord, afin qu'elles ne confondent pas tous les Français dans une même réprobation... »

M. Maurice DEIXONNE, dont le groupe cependant devait voter la confiance au gouvernement, a également déclaré :

« C'est un sentiment de douleur et de stupeur que je voudrais traduire devant le bombardement de Sakiet, violation du droit international, et dont les avions évoquent les heures les plus sombres de notre histoire, avec leurs victimes, principalement des femmes et des enfants. C'est une erreur dramatique qui n'a pas fini d'avoir des répercussions en France et à l'étranger. »

Quant à M. Pierre MENDES-FRANCE, qui répliqua vivement aux basses attaques de Le Pen et Tixier-Vignancour, il avait défini, la veille, en ces termes sa position :

« L'engrenage infernal de notre politique algérienne nous mène tout droit au divorce de la France

et de l'Afrique, à l'éclatement d'une communauté que nous devrions au contraire consolider, qu'il nous fallait, certes, transformer et rendre plus juste et plus humaine, mais sauver des forces qui s'exercent contre elle. Cette communauté, nous sommes en train de la détruire, jour après jour. »

Parmi les déclarations publiées dans la presse au lendemain des événements de Sakiet, nous relevons également celle de M. Daniel MAYER :

« Pendant combien de temps encore les partisans de la guerre, du colonialisme et de la reconquête d'anciens protectorats parvenus à l'indépendance réussiront-ils à placer devant le fait accompli les autorités théoriquement responsables? C'est la question que doivent se poser les Français devant les conséquences incalculables et désastreuses du raid déshonorant de samedi en territoire tunisien. Crime? Erreur? Faute? On a l'habitude d'opposer l'un à l'autre ces trois termes. On s'apercevra bientôt qu'il s'agit cette fois d'un cumul des trois. »

Ou bien celle de M. Edgar FAURE :

« D'après les renseignements dont nous disposons actuellement, on demeure confondu devant une telle concordance d'erreurs que l'on serait conduit à l'hypothèse de la provocation si celle-ci ne se trouvait évidemment exclue au départ. »

Ou encore celle de M. Paul REYNAUD :

« Je crains que cette riposte aux agressions venues de Tunisie n'ait pas, sur le plan militaire, des avantages balançant les immenses inconvénients qu'elle a sur le plan politique. »

C'est dire l'ampleur de la protestation.

Si, en Afrique du Nord et dans le monde, la France n'est pas confondue avec ceux qui bafouent ses traditions et faussent son image, ce sera, n'en doutons pas, grâce aux voix qui se sont élevées pour dire solennellement : nous croyons encore nécessaire l'AMITIE, nous voulons croire encore possible la FRATERNITE.

LES GUERROUDJ

(Suite de la page 1)

ment état de guerre, alors il faut appliquer aux « malfaiteurs » que sont les Guerroudj et leur compagnon les règles du temps de paix. On ne le fait pas non plus. Un état de guerre non reconnu légalement a donc pour conséquence que les inculpés ne sont ni protégés par les lois de la guerre, ni jugés selon les usages du temps de paix.

Cela souligne l'effroyable équivoque de la « guerre » d'Algérie. Mais il y a plus : les Guerroudj ont été condamnés non pour ce qu'ils ont fait, mais pour ce qu'ils sont. Il s'agit d'un ménage dont le mari est d'origine musulmane et la femme française israélite. Elle avait quatre enfants d'un premier mariage lorsqu'elle a épousé Guerroudj. Ils en ont eu un cinquième, et Guerroudj les élève tous les cinq comme s'ils étaient les siens propres. Nous avons donc ici la preuve vivante qu'une communauté franco-musulmane, cette communauté qu'exaltent les harangues officielles, est parfaitement possible, mais dans l'égalité et la dignité; dans l'amour aussi d'une patrie commune. Le parti communiste algérien, dont les époux Guerroudj sont membres l'un et l'autre, préconise justement cette fusion en Algérie des éléments d'origine différente qui cohabitent sur le même sol.

Voilà quel est leur véritable crime : ils démontrent par leur exemple la possibilité d'une nation algérienne qui intégrerait toutes les races. Certains diront que c'est là une utopie et qu'elle

est particulièrement dangereuse parce qu'elle risque de créer des illusions. C'est possible, mais de telles erreurs ne tombent pas sous le coup de la loi. La vérité, c'est que l'existence même d'Abdelkader et de Jacqueline Guerroudj est, à elle seule, la condamnation de toute une politique, dont le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef vient de montrer jusqu'où elle est susceptible de nous conduire.

Il ne s'agit pas ici le moins du monde d'approuver ce qu'ils ont fait. J'admets volontiers que l'on ne sert pas la paix en faisant sauter des Centrales électriques, même en prenant soin qu'il n'y ait pas mort d'homme. Mais je suis sûr que la condamnation des époux Guerroudj n'a pas servi la pacification authentique (je ne parle pas, bien entendu, de celle de M. Lacoste) et je suis plus sûr encore que leur exécution lui porterait un nouveau coup. Si l'on veut réconcilier Français et Algériens, si l'on veut que les deux peuples conservent des liens étroits, il faut échapper aux horribles tentations du racisme qui empoisonnent toute cette tragédie algérienne. Nous voulons espérer que le plus haut magistrat de la République, usant de son droit de grâce après avoir pris l'avis de son conseil, manifestera que le peuple français ne désespère pas de se réconcilier un jour avec le peuple algérien dans cette liberté, cette égalité et cette fraternité qui décorent le fronton de nos monuments publics.

Jacques MADAULE.



Au lendemain du bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef, un certain nombre de personnalités, exprimant l'émotion de l'immense majorité du peuple français, se sont rendues après de M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris. On reconnaît, ici, autour de l'ambassadeur, MM. Daniel Mayer, Jean-Pierre Bloch, Fernand Grenier, Pierre Mandès-France, François Mauriac, le professeur Louis Massignon. D'autre part, avant de partir pour Tunis, où il avait été rappelé, M. Masmoudi a été reçu par le général De Gaulle et par le cardinal Feltin.

SAKIET SIDI-YOUSSEF

(Suite de la page 1)

demanderais pas à partir de quel pourcentage de guerriers un massacre mixte devient licite, conforme aux droits des gens et aux lois de la guerre. La question me paraît tout autre. A-t-on fait tout ce qu'il fallait pour épargner la population civile? N'a-t-on pas cédé, au contraire, à quelque démon de représailles et à l'idée, même informulée, que la vie, pour certaines races, a une valeur bien moindre? (J'ai entendu en Algérie tant de propos dans ce sens que je n'oserais rapporter!) Arithmétique pour arithmétique, on peut alléguer le rapport entre la surface du but et celle de la zone ratissée, entre l'importance de la mission et celle des moyens mis en œuvre. Est-ce pour tuer une mouche qu'on emploie un marteau pilon? Mais là-bas, il n'était question que de quatre-vingt... arabes, pour employer un mot décent.

Autre arithmétique, financière! L'indemnisation des parents. Le jour où un ma-

gistrat a déclaré qu'une mort d'enfant ne se payait pas en argent... Si, au moins, il y avait eu dans l'offre, déjà discutable, je ne dis pas un élan du cœur, mais quelque spontanéité, fut-elle même glacée. Rien qu'un acquiescement rapide, aléatoire et arraché... sous les cris de la réaction, qu'il faudrait en compensation porter le doit de Bourguiba!... Qu'est devenue en tout cela la générosité française?

Dernier refus, point de sanction!... En effet, pas de responsable, depuis le lanceur des bombes jusqu'au chef du gouvernement. Alors, qui? la France, bien sûr! Nous sommes tous des assassins. Eh bien, non, moi je refuse de me solidariser.

On a dit : l'honneur de l'armée! L'honneur? qu'est-ce qui le met en cause. L'acte commis? Ou sa sanction?... L'expression, nous l'avons connue, à la Ligue des Droits de l'Homme, au temps de l'Affaire Dreyfus, pour couvrir l'Etat-Major, et le faus-

saire Henry et le traître Estertazy. Au contraire, l'honneur de l'armée eût exigé qu'on mit à part de ceux qui appliquent les lois de la guerre, les quelques uns qui les ont violées. Et puis, au dessus de cet honneur, il y en a un autre, plus précieux, suivant la simple tradition jacobine, l'honneur de la nation! La France de 89, des Droits de l'Homme, de Jaurès était déjà le seul pays qui soit en guerre depuis vingt ans! Oh, je sais bien, ceux qui la condamnent, n'ont pas non plus les mains bien nettes, certains même tachées de sang. Et les fellaghas ont tué plus d'enfants et plus de femmes, et de loin, que nos aviateurs. Mais la France, c'est la France! Son adage : Noblesse oblige. Pas cela, et surtout pas elle! Elle ne peut se permettre ce que d'autres se permettraient... Il eût tout au moins fallu que, l'irréparable commis, la plus haute voix se fit entendre pour déplorer et du fond du cœur! A défaut de cette voix-là, nous sommes des milliers de voix, modestes, de

faible portée, qui voudrions que notre concert remédie au honteux silence.

Le moral de l'armée, dit-on... Et le moral de la France? Plus nécessaire et plus malade. L'opinion publique toute entière, même divisée sur les méthodes, est unanime dans le désir qu'enfin la saignée finisse, et qu'au lieu de l'approfondir on pense à combler le fossé. Et cependant, restée confiante en l'idée démocratique, elle regarde ses élus perdre le temps du pays en querelles et oppositions byzantines à ajourner les solutions les plus urgentes, à laisser le monde moderne en évolution accélérée s'organiser contre nous. Elle voit ses chargés d'affaires, nos gouvernants, se laisser forcer la main par des hommes sans mandat, des fonctionnaires, des militaires, qui peuvent tout se permettre, au point du globe où, précisément, il faudrait dominer la situation de toute l'intelligence généreuse d'un peuple, au lieu de se cramponner, des mains de tout

petits hommes, à des formules périmées, à des intérêts dépassés. Elle se rappelle, l'opinion républicaine, que la France, pays latin, est après tout assez parente de ceux des pronunciamientos militaires, que les guerres coloniales, même qualifiées de pacification, sont un bon entraînement pour des généraux à se moquer des ordres civils, en attendant de supplanter les autorités civiles et que l'Algérie, après tout, n'est pas si loin de ce Maroc d'où est monté Franco vers l'Espagne. Alors le moral de ce peuple, conscient d'être abandonné, et de plus en plus découragé, déçu de ses illusions sans cesse renouvelées, prêt à toutes les abdications et à toutes les aventures! Et dès lors nous nous demandons si ce n'est pas également sur des millions d'enfants de France, que nous devons aussi pleurer, en même temps que sur leurs frères, les petits cadavres de Sakiet...

Jean COTEREAU.

La vérité n'a pas de frontières

TAMANGO, « guerrier (noir) fameux et vendeur d'hommes » a livré une pleine cargaison d'esclaves à Ledoux, capitaine du navire corsaire « L'Espérance », qui pratiquait la traite des Noirs entre les côtes d'Afrique occidentale et les Antilles. Il

par

Léonard SAINVILLE

constate alors, après l'opération, la disparition de sa femme Aïcha et vient à bord la réclamer à Ledoux. Celui-ci, aidé de son lieutenant et de quelques-uns de ses matelots, jouant de la naïveté du chef noir, parvient, non sans mal à s'emparer de celui-ci qui est grièvement blessé dans le corps à corps. Puis, le navire lève l'ancre.

Tamango, utilisant habilement son prestige auprès de ses compagnons d'infortune, les décide après un certain temps à la révolte. L'affaire est menée de main de maître, et quand le signal de la rébellion est donné, les esclaves, rompant leurs chaînes, se saisissent de leurs geôliers et, après un sanglant carnage, l'équipage entier est dépecé et jeté à la mer. Il ne reste plus un seul Blanc sur le navire et les Nègres sont livrés à eux-mêmes.

Par la suite, Tamango se débattait en vain avec le gouvernail. Le voilier, sans conducteur qui vaile, ira à la dérive, et les Noirs qui ont su conquérir leur liberté, finiront tous par périr, victimes de leur impuissance, sur le navire fantôme, qui se dirige quand même vers la mer Caraïbe. Tamango reste seul survivant et sera sauvé de justesse.

Telle est la nouvelle de Mérimée. Dans le film que John Berry a tiré de ce récit, le metteur en scène américain, rejetant la fin peu édifiante du romancier nous montre l'équipage de « L'Espérance » qui se ressaisit au moment de la révolte, et mettant en œuvre les canons du bord, parvient, non pas à mater la révolte, mais à massacrer les Noirs qui, jusqu'au bout, mènent la lutte pour leur délivrance.

Ce dénouement est certes plus optimiste et plus conforme à la réalité historique, telle que nous la font connaître les pratiques de la

Qu'en pensez-vous ?

Robert BURON

Député de la Mayenne

Comme à l'accoutumée, il est infiniment probable que l'interdiction suscitera plus de réactions en Afrique Noire et en Algérie que n'en aurait provoqué la projection du film.

Henri CALEF

Cinéaste

On ne cessera jamais de s'élever contre toute discrimination raciale quelle qu'elle soit. Elle est aussi nocive, aussi néfaste que le cancer.

Je n'ai pas vu le film objet à controverse.

Pierre LAROCHE

Cinéaste

Les fonctionnaires de la Commission de Contrôle des films ne doivent pas savoir que la République Française a été la première à proclamer l'abolition de l'esclavage.

Leur attitude, au moment où nous prétendons pratiquer une politique libérale est un subtil démenti adressé à leurs supérieurs. Les censeurs ne sont pas dupes.

L'écrivain

René MARAN

Prix Goncourt

La France souffre, depuis la fin de la dernière guerre mondiale d'un évident complexe d'infériorité. Il se manifeste surtout en politique. Son ingouvernabilité — permettez-moi ce qui est, je crois, un néologisme — vient de là. Ses troubles intestins viennent de là. Elle a peur même de son ombre, honte de tout et de rien.

Voilà qui explique la position qu'elle a prise en interdisant dans les territoires d'outre-mer la projection de Tamango, film antiraciste par excellence. Etait-il nécessaire de faire un bien grand effort d'imagination pour voir, au contraire, l'excellent effet de propagande qu'on pouvait en tirer ? Il suffisait, avant de le faire passer ou après, d'exposer en quelques mots que la République avait fait disparaître toutes les abominations de ce genre et de préciser, en quelques mots, que la race noire n'avait eu qu'à se louer des bienfaits de sa sollicitude.

Au lieu de tout cela, crise de mauvaise conscience, on a préféré, une fois de plus accuser le coup. On ne pouvait, aurait dit Talleyrand, commettre pire faute. Hélas ! les milieux dirigeants de la France sont saturés de trop de gens seulement géniaux dans l'art d'en commettre.

traits et de l'esclavage et les révoltes des Noirs à cette époque.

Les plus intéressés

Cette évocation, somme toute assez peu révolutionnaire, et qui se situe en deçà de la réalité dont nous parlions plus haut, cette évocation, n'a pas plu à nos augures officiels. Jugée subversive, la projection du film a été tout simplement interdite dans les territoires d'outre-mer. Cela paraît à peine imaginable, et pour ma part, quand la nouvelle de cette interdiction m'est parvenue, je me suis demandé s'il y a encore un reste de bon sens parmi les gens qui prétendent nous gouverner.

Cette mesure me semble être tout d'abord d'une illégalité flagrante. Quels textes législatifs peuvent invoquer ceux qui l'ont prise ?

L'interdiction du film Tamango dans les territoires d'outre-mer et plus spécialement en Algérie et en Afrique Noire constitue une mesure nettement discriminatoire, une atteinte à la liberté d'expression, aux droits et aux aspirations de certaines populations, désignées par leur origine. Cette mesure, prise à l'encontre d'un film qui condamne le racisme, a été vivement ressentie en France et dans les territoires intéressés. M. Léopold Sédar Senghor, ancien ministre a, entre autres, élevé une ferme protestation, de même que des cinéastes, notamment Yves Ciampi, Jacques Pinoteau, Denys de la Patellière et Julien Duvivier.

Nous publions ici divers commentaires sur cette affaire : un article de M. Paulin VIEYRA, critique cinématographique de « Présence Africaine », qui nous a autorisés à reproduire un extrait d'une étude à paraître prochainement dans cette revue ; un article de l'écrivain Léonard SAINVILLE, auteur notamment d'une « Vie de Schœlcher » et d'un roman, « Dominique nègre-esclave », qui ne sont pas sans rapport avec le problème posé ; enfin des déclarations qu'ont bien voulu nous faire diverses personnalités.

Qui permet à tel ou tel ministre de faire ces distinctions injurieuses et illégitimes entre citoyens français d'Outre-Mer et citoyens français de la Métropole. Mes compatriotes antillais seront bien aises de constater que M. le Ministre de l'Information les tient pour une catégorie de citoyens inférieurs et à l'encontre de qui on peut prendre telle ou telle décision plus ou moins opportune.

Elle procède, en deuxième lieu, d'une intention délibérément malveillante et discordeuse. On dénie à ceux qui y sont le plus directement intéressés, le droit de connaître un aspect de leur passé, de ce passé qui les a tant marqués et déterminés. Qui niera, quoi qu'en pensent certains, que le public africain et surtout antillais, est plus sensible qu'aucun autre à ce genre d'évocations ? D'ailleurs, il le connaît mieux qu'aucun autre aussi, ce passé qu'on voudrait lui cacher, et prétendre le maintenir dans l'ignorance à ce sujet, témoigne d'une totale ignorance de la culture et de la mentalité de ces peuples.

Mais le film contient un enseignement. Il exalte le goût des hommes pour la liberté que beaucoup n'ont à la bouche que pour mieux l'étrangler, ou pour la faire servir au maintien d'iniquités ou de privilèges. Il montre que l'indépendance s'acquiert bien souvent au prix d'âpres et ardents combats et que « Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux ». Ce message ne saurait, dans l'esprit de nos officiels, convenir aux peuples d'Outre-Mer qui mènent actuellement le combat pour leur indépendance, ou s'éveillent à l'idée de large autonomie.

Voilà où nous en sommes en 1958. Voilà à quelles pitoyables défenses, à quels dénis de la liberté d'expression se trouve réduit le gouvernement de la toute démocratique France.

Voilà où on nous a conduits, moins de quinze ans après, la lutte du peuple français. Sommes-nous bien encore dans le pays de Montesquieu et de l'Abbé Grégoire, de Ro-

(Suite page 7.)

Brave John Berry !

DEVANT leurs nombreuses concessions qui n'ont pu être faites sans une sévère auto-censure et des tractations de toutes sortes, la Censure se devait de montrer aux au-

par

Paul VIEYRA

teurs sa « bonne grâce » en n'interdisant le film que pour les territoires d'outre-mer. L'interdire pour les moins de 16 ans ? Ici, rien ne le justifierait ; et puis chacun sait que ce genre d'interdiction fait plutôt de la publicité

à voir avec l'art) que l'Administration impitoyablement mutilée par ce que « subversifs ». Quoi ! Un noir qui dans un match de boxe, et le plus régulièrement du monde, met un blanc K.O. ! A-t-on jamais vu cela ; à couper. Le prestige du blanc vous comprenez... Mais là voyons, est-ce bien un nègre qui donne le bras à une blanche ? Mais oui, à couper. A-t-on jamais protesté ? Je veux dire certains de ceux qui hypocritement aujourd'hui s'indignent si fort. Et pourquoi cette fois ce vacarme ? C'est qu'ils ont senti en vérité que la position du gouvernement était insoutenable. Je l'ai dit, d'habitude on laissait aux Administrations des territoires d'outre-mer le soin d'agir dans l'ombre. Puisque voilà une maladresse qui attire l'attention outre mesure sur un film dont on était loin de partager l'éthique, autant se met-

(Suite page 7.)

Qu'en pensez-vous ?

Fernand GRENIER

Député de la Seine

La projection de Tamango est interdite en Afrique Noire. Serait-ce que le travail forcé y sévirait toujours — malgré les lois votées par l'Assemblée Nationale ? L'interdiction a été étendue à l'Algérie. C'est reconnaître, du même coup, que l'Algérie n'est pas la France et que nombre d'Algériens pourraient se reconnaître dans Tamango et ses compagnons de chaînes. Autrement, pour quels motifs l'interdiction ?

Le général PETIT

Sénateur

La projection de Tamango aurait manifesté, de la part du gouvernement français le respect des idéaux de liberté et de fraternité humaine auxquels notre peuple est et reste fermement attaché !

L'interdiction du film en Afrique Noire et en Algérie ne peut être interprétée que comme un reniement de ces idéaux et ne peut manquer de porter une nouvelle atteinte au prestige et aux intérêts de la France.

Pierre PARAF

Ecrivain

Nous devons, aux yeux du monde, et particulièrement à ceux de nos frères africains, flétrir partout l'esclavage et toutes les formes de racismes, témoigner que le génie français, dans ses plus hautes expressions, les a toujours dénoncés, que la France est fière d'apparaître partout comme l'amie des peuples noirs.

Si le film en question, dont j'ignore le scénario, mais dont on m'a dit grand bien pouvait prêter à équivoque pour un public peu averti, rien n'empêchait de le faire précéder d'un court commentaire rappelant cette position de la France.

(Précisons que justement le film de John Berry s'ouvre sur la mise au point suivante : « C'est l'honneur de la France d'avoir été une des premières Nations à abolir l'esclavage, par un décret de la Convention Nationale du 4 février 1794 et d'avoir vu, en 1815, son gouvernement s'élever contre la traite des Noirs »).

Marcel PRENANT

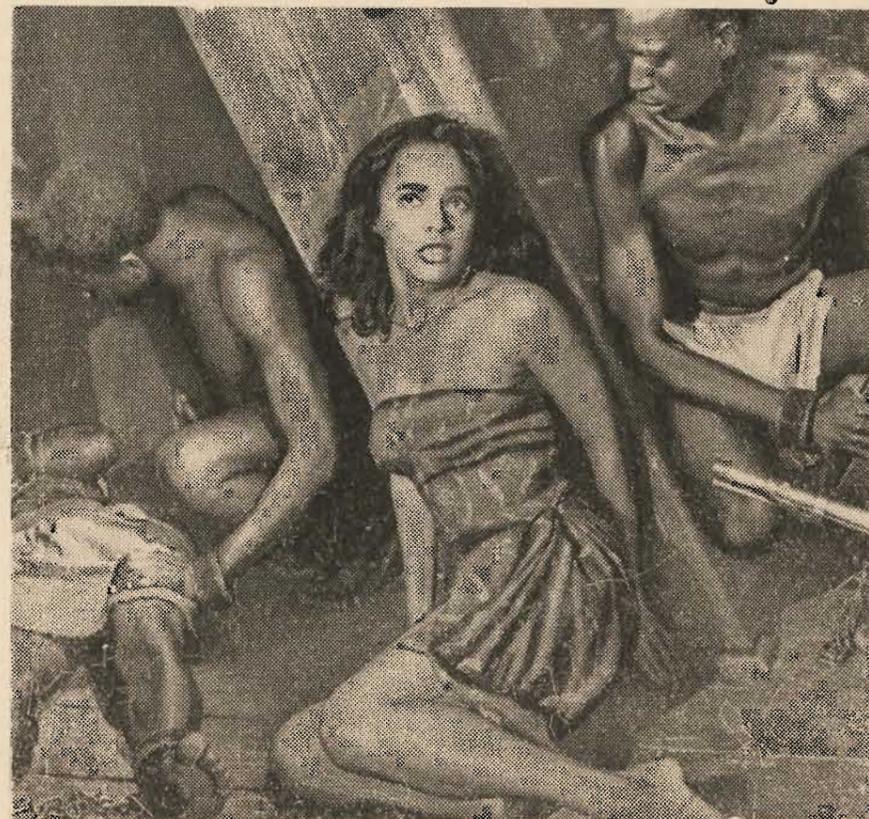
Professeur à la Sorbonne

On aurait pu croire qu'en 1958, les problèmes de l'esclavage noir n'excitaient plus les passions et qu'un film humanitaire, tiré d'une nouvelle de Mérimée, serait projeté sans difficultés. Il faut admettre cependant que les racistes et colonialistes ont bien mauvaise conscience et savent que leurs procédés, en Afrique noire et en Algérie, ressemblent encore à ceux par lesquels se sont édifiées les fortunes des négriers. Ils se sont dénoncés et condamnés eux-mêmes en interdisant Tamango. C'est la conclusion évidente de cette triste affaire.

Alain RESNAIS

Cinéaste

On ne saurait trop condamner l'humiliante décision de la Censure prise au sujet de Tamango. Plus qu'une interdiction générale, elle témoigne de la mauvaise conscience et du manque d'imagination de cette Commission. Elle illustre d'une façon exemplaire les contradictions (pour ne pas dire les intentions) de la politique française actuelle. Son « Ça, pas bon pour toi » sera justement et douloureusement ressenti en Afrique. Et ne sera pas sans conséquences !



Dorothy Dandridge dans « Tamango »

THEATRE

PAPA BON DIEU

Il ne s'agit pas sous le prétexte qu'un spectacle a l'ambition de défendre une cause qui nous est chère de l'accepter comme pain béni et de se frotter les mains avec contentement en songeant qu'une partie de nos idées se trouve enfin exprimée. Il convient, au contraire, de se montrer d'une intransigeance et d'une impartialité sans aucune condescendance car il s'avère que la médiocrité dans la réalisation d'une œuvre est encore plus nuisible que sa non-crédation. C'était le cas pour l'opérette « Nouvelle-Orléans » que j'ai critiquée avec une sévérité qui, sans doute, a surpris quelques-uns des lecteurs de « Droit et Liberté ».

Mais il n'en sera heureusement pas de même pour la pièce de M. Louis Sapin, que nous présente le Théâtre d'Aujourd'hui et je ne peux lui dénier cet effort dans la recherche de l'originalité et du non-conformisme que je réclamais dans ma précédente critique.

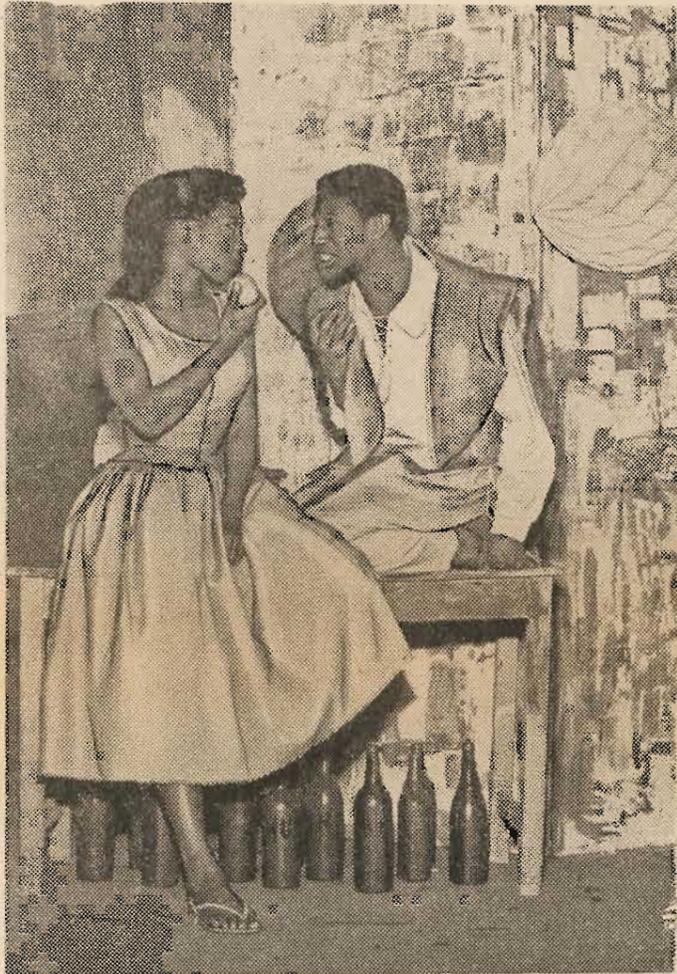
Voici en effet des personnages qui vivent, qui pensent, qui existent et non des pantins sans aucun intérêt. S'inspirant d'un fait assez commun en Amérique (et même en Europe), l'auteur s'est donné comme tâche de nous montrer la naissance puis la faillite d'une de ces nouvelles religions jaillissant brutalement parmi des groupes d'hommes assoiffés du surnaturel et, qui plus est, de surnaturel palpable. Un vieil ivrogne est considéré comme mort alors qu'il n'est qu'ivre-mort et se redresse au moment de son enterrement. Il n'en faut pas plus pour que les naïfs et les intéressés le regardent comme la réincarnation du Seigneur et bâtissent une religion sur cette prétendue résurrection. M. Sapin a choisi le côté amusant de ce thème et nous assistons à une sorte de farce très animée où chaque personnage réagit selon sa candeur, ses aspirations ou ses intérêts.

Cette pièce a été mise en scène par M. Michel Vitold qui a décidé, sans doute par esprit d'aventure ou par gageure, de n'en confier les rôles qu'à des personnes étrangères à la profession théâtrale. Il ressort de ce parti pris que, bien qu'anîmés d'une jeunesse et d'une bonne volonté fort louables, la plupart des acteurs ne paraissent pas être entrés intégralement dans la peau de leur personnage. On remarque notamment, et c'est frap-

pant, qu'on a donné le rôle d'une prostituée à une très jeune fille dont la timidité et la candeur naturelles ne permettent pas de croire à la réalité de son emploi. Il faut pourtant signaler que MM. Cyono et Grossac tiennent plaisamment le leur, et surtout Amadou Sissoko qui, après avoir travaillé quelque peu

sa diction, passerait aisément dans les rangs des professionnels. Il faut avouer que je ne comprends pas ce point de vue des réalisateurs qui s'obstinent, et plus particulièrement pour les personnages de couleur, à rechercher leurs interprètes dans les professions les plus diverses et à ignorer délibérément qu'il existe des comédiens qui ont appris leur métier et qui ne souhaitent que l'exercer. Le comédien de couleur qui par ailleurs n'a que très rarement l'occasion de jouer se trouve alors placé devant ce dilemme qui consiste à lui voir préférer soit des amateurs, soit des vedettes que l'on fait venir à grands frais des Etats-Unis. C'est un cercle vicieux qu'il importe de briser.

Maurice DEGRAIENE.



Une scène de « Papa Bon Dieu »

CINEMA

Les Dix Commandements

Tout a été dit (ou presque) sur le dernier film de Cecil B. de Mille, « Les Dix Commandements » : la mise en scène colossale et les truquages extravagants, les fresques grandioses et les détails puérils, les longueurs et le « suspense », les trouvailles heureuses et les énormes fautes de goût, la sensualité et l'esprit moralisateur, les milliards dépensés, les milliers de figurants. C'est — pour tout cela — le paroxysme de la production hollywoodienne, sans oublier l'aspect publicitaire de l'entreprise, décelable à chaque tournant de l'œuvre.

Pour tout cela aussi, le public se presse au Paramount et, au total, en sort, sinon ému, du moins étonné. Il faut dire que le scénario, poli par des siècles de tradition, se prêtait admirablement à une exploitation cinématographique, et le réalisateur n'a pas hésité à mêler les genres : western, comédie, série blème, opérette et grand-guignol...

Côté historique, il serait vain de rechercher l'exactitude, ou même la vraisemblance. La question n'a pas à être posée. Les décors et les costumes, toutefois, semblent avoir été étudiés avec beaucoup de soin et de science.

Côté religieux, les commentaires sont, en général favorables. Il est clair que cette œuvre n'aurait pas pu exister si son auteur ne l'avait voulue édifiante. Soulignons toutefois que les séquences « humaines » nous paraissent à tous points de vue les plus valables, et que les fautes de goût sont particulièrement sensibles dans les passages où intervient la divinité (buisson ardent, proclamation des Dix Commandements) et qui se voulaient impressionnants.

Ce que nous retiendrons surtout de ce film fabuleux, c'est, dans la première partie, les séquences remarquables où l'on voit des milliers d'esclaves hébreux peiner sous le fouet des gardiens, scènes oppressantes évoquant douloureusement les camps de concentration proches de nous. Car ce genre de souffrance est de tous les temps, de même que l'aspiration des

opprimés à « ne plus voir l'homme réduire l'homme à l'état de bête parce qu'il est d'une autre race ».

Sous le même angle « humain », la scène du départ des Hébreux, leurs premiers pas vers la liberté, nous semble, aussi bien par la perfection technique que par le souffle qui l'anime, un véritable morceau d'anthologie.

C'est à ces moments là que l'œuvre cinématographique se hausse le plus près de son modèle, donne vie à cette très ancienne histoire, toujours exaltante, qui, par delà les religions, appartient au patrimoine de l'humanité civilisée.

**

Une personnalité du rabbinat parisien, à qui nous avons demandé son point de vue sur le film de Cecil B. de Mille, nous a déclaré :

« Certes on peut critiquer cette œuvre sur le plan technique, il y a des passages choquants.

« Mais j'estime que, dans l'ensemble, le problème religieux se trouve bien posé. La naissance de Moïse est magnifiquement mise en relief ; modifier les conditions d'existence pour qu'il y ait plus de justice, plus de bonté. Moïse n'est pas un personnage mythique, il prouve sa foi en ce heurtant aux contradictions du monde.

« Il ressort de l'œuvre que la vie spirituelle ne doit pas ni r le temporel, mais, justement, le spiritualiser. Le monde est la matière nécessaire à l'exercice de notre bonne volonté... »

DROIT ET LIBERTE

15, Fg Montmartre - Paris (9^e)

Tél. : PRO. 82-78

Tarif des abonnements

FRANCE ET COLONIES

Un an : 500 francs

PAYS ETRANGERS

Un an : 700 francs

ABONNEMENT DE SOUTIEN :

1.000 francs

TARIF SPECIAL

POUR LA BELGIQUE

Cpte Ch. Post. : 6070-98 Paris

Pour les changements d'adresse

envoyer 40 francs et la dernière

bande

Le gérant : Ch. OVEZAREK

72, Abécé, 176 quai de Jemmapes

BRAVE JOHN BERRY !

(Suite de la page 6)

tre du côté de nos adversaires, se sont dit les défenseurs de « la libre entreprise », pour orchestrer davantage encore cette interdiction, assurés que le film ne sera pas présenté outre-mer, afin de lui faire perdre de son caractère quelque peu explosif, ceci à l'usage de la France.

Cette orchestration n'est pas faite pour nous déplaire, ma foi !...

AUTRE CHOSE QUE L'EXOTISME DE BAZAR

Mais *Tamango* nous intéresse aussi pour y avoir trouvé autre chose que les fadaïses habituelles lorsqu'il s'agit de noirs, autre chose que l'exotisme de bazar, que l'exaltation du racisme, du colonialisme, encore que l'attitude paternaliste du Capitaine Karl nous semble une maladroite et inutile concession à la philosophie fleurie du nègre bon enfant.

Les auteurs ont voulu un grand film dramatique qui soit cependant commercialement rentable. En cinémascope et couleur, le film ne manque pas d'une certaine grandeur ; il y a du mouvement, il y a du rythme. Mais on doit mettre tout cela essentiellement au compte des noirs qui ont apporté au film fougue et dynamisme. Il y a là Habib Benglia, roi nègre et marchand d'esclaves. Babet, Seck Fouta, Abakar, Bachir Touré, Dama et bien d'autres. Mais de tous, y compris les comédiens blancs, Alex Cressan (*Tamango*), fut le meilleur.

Dans ce film, on n'accroche pas toujours, hélas, à l'action, peut-être à

cause du scénario, même, qui ne dessine pas assez le contour des personnages. Dorothy Dandridge, sauf à de rares moments, n'a pas su mettre en valeur le personnage, pourtant intéressant, de l'esclave devenue la « putain de l'homme blanc », tiraillée entre la douceur de sa situation matérielle privilégiée auprès du capitaine, et le spectacle lamentable de ses frères de sang. Curd Jurgens, capitaine débonnaire mais dur au besoin, sauf à de rares moments aussi, semble s'ennuyer. Jean Servais dans ce film est quelconque, il est vrai qu'il n'avait presque rien à faire. Quelques détails frappent qui nous empêchent aussi d'adhérer totalement à l'action. *Tamango-Cressan* quoiqu'il arrive est toujours impeccablement peigné. Dorothy Dandridge-Aiché, cette mèche blonde qui disparaît d'ailleurs par la suite, était-elle indispensable ? Ah ! et ces traces de vaccinations sur les bras qui apparaissent souvent malgré le soin du réalisateur à faire danser les esclaves de façon à ne présenter à la caméra que leur bras droit. Ah ! et ces couteaux et poignards qui en tombant rebondissent et se révèlent visiblement trop factices ! Etait-il aussi nécessaire que les acteurs de ce drame, je veux parler de la figuration blanche, par moment, surtout lorsque les noirs dansent, soient dans cette attitude béate du spectateur qui n'a jamais rien vu ?

Brave tout de même John Berry ne serait-ce que pour avoir montré qu'il y avait d'autres manières d'utiliser les noirs et les soldats africains, que celles habituellement pratiquées. La vôtre nous plaît...

La vérité n'a pas de frontières

(Suite de la page 6.)

bespierre et de Schoelcher, de Jules Guesde et de Jaurès ?

Qu'on ne vienne pas nous dire que, dans le cas qui nous occupe, on nous montre des Noirs dressés contre des Blancs, et qu'on peut ainsi entretenir la haine des races ou réveiller des passions mal endormies ! Quand les Nègres se soulevaient contre l'esclavage, ils ne pratiquaient pas le racisme ; ils se révoltaient contre une caste bien déterminée d'opresseurs blancs qui s'enrichissaient de leurs misères, et non contre tous les Blancs.

Qu'on ne nous fasse pas valoir non plus que l'interdiction gouvernementale peut se justifier pour certains pays d'Outre-Mer, ceux par exemple, qui sont engagés dans une lutte libératrice contre notre pays. La vérité ne saurait se heurter à certaines frontières. Elle doit être connue par tous les hommes. Aucune raison d'Etat ne peut prévaloir contre elle.

L'interdiction de « Tamango » dans les ter-

ritoires d'Outre-Mer, peut sembler à certains n'avoir que très peu d'importance, quand on la compare à d'autres actes d'autorité plus spectaculaires ou plus graves. Mais pour nous, elle s'inscrit dans un tout. Elle n'est pour nous qu'une manifestation entre autres, d'une politique qui, depuis quelques années, se détourne du respect des droits de l'homme et de la liberté, et qui, dès maintenant, a déjà fait perdre à notre pays, le prestige et le renom qu'il avait autrefois.

Si nous laissons agir les forces mauvaises et rétrogrades, les générations qui viennent à la compréhension et le monde, finiront par oublier que la France, la première, en 1794, donna au monde, l'exemple de la fraternité. On finira par oublier ses Schoelcher et ses Jaurès. Les peuples d'Outre-Mer qu'elle a su parfois gagner à son idéal humain, déçus, se détourneront avec colère d'elle.

C'est à nous, hommes de progrès et d'avenir, à relever le défi, et à redonner à la France le visage qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Désireux de soumettre à nos lecteurs tous les éléments du débat, nous publions, ci-dessous, le point de vue de M. Hubert Deschamps, professeur à l'Institut d'Ethnologie, nettement opposé à tous ceux qui nous ont été exprimés par ailleurs.

Je dois dire que je ne partage pas votre émotion. Je n'arrive pas à voir un film « antiraciste » dans une œuvre (d'ailleurs, en tous points médiocre, sauf les acteurs noirs non professionnels) où blancs et noirs sont constamment opposés et se massacrent d'un bout à l'autre. Rien n'est plus propre à exciter les passions violentes chez les foules simplistes, qui ne font pas la transposition dans le passé. Tout film de violence me paraît condamnable, notamment ceux qui opposent les races, tels la plupart des Westerns.

Le rappel de l'abolition de l'esclavage par la Convention, en quelques lignes liminaires, couvre insuffisamment une entreprise d'exploitation du sadisme qui, peut-être inconsciente, n'en est pas moins dangereuse. S'il s'agissait uniquement de porter à l'écran un épisode de Mérimée, on aurait pu au moins ne pas le trahir en fabriquant de toutes pièces une fin atroce et qui appelle la vengeance.

Treize ans après la libération D'AUSCHWITZ

Emouvante cérémonie à Lyon en présence de Charles Palant

SE souvenir est parfois un devoir sacré. Les Lyonnais ont montré qu'ils restaient pieusement fidèles à la mémoire des victimes du nazisme, en assistant nombreux, le 25 janvier, à la cérémonie commémorative organisée pour le 13^e anniversaire de la libération d'Auschwitz.

Due à l'initiative du Comité de Liaison de la Résistance, cette manifestation, présidée par M. CHENEVAT, s'est déroulée place Bellecour, devant la statue du Veilleur de Pierre. Diverses personnalités étaient présentes, et le maire de Lyon s'était fait représenter.

Notre secrétaire général, Charles PALANT, ancien déporté d'Auschwitz, avait été invité à prononcer l'allocution.

Voici quelques extraits de ce qu'il a déclaré :

En de telles occasions, des femmes, des hommes qu'opposent parfois dans la vie de chaque jour des convictions différentes, se retrouvent et commencent ensemble. Auschwitz est demeuré l'un de ces mots-clés grâce auxquels s'éveille en nous un désir plus grand de fraternité et de paix.

... Il y avait une fois un petit village de Pologne, dont le nom chantait comme un moineau : Oswiecim. Mais le temps de la mort était venu, et les nazis tuèrent le petit oiseau et donnèrent au village un nom barbare comme un cri de bête fauve : Auschwitz. Et là se succédèrent pendant des mois des généraux SS allemands et de hauts dignitaires du parti nazi et de la gestapo, puis des ingénieurs, des architectes allemands, et des hommes d'affaires, des constructeurs et des chimistes, des industriels et des financiers, ceux qui allaient fournir les gaz et ceux qui allaient récupérer les cheveux pour tisser des étoffes, la graisse pour faire du savon, les os pour faire des engrais, les dentiers pour en retirer l'or, et les cobayes pour de diaboliques expériences, et la main-d'œuvre pour des travaux annexes...

Une industrie allait naître, pour laquelle un monde de brigands suppait les dividendes, et afin que rien ne fût perdu, ces hommes d'ordre et de méthode mirent en place une bureaucratie exemplaire, grâce à laquelle tout arrivage de matière première était sélectionné, enregistré, numéroté et, au début, même photographié.

C'est ainsi que la mort devint le métier des bourreaux d'Auschwitz où les deux chambres à gaz et les quatre fours crématoires permirent l'extermination de quatre millions d'êtres humains. Il y avait à Auschwitz, le 27 janvier 1945, trois mille rescapés. Mais ces quatre millions, qui étaient-ils ? Des hommes, des femmes, des vieillards, des gosses. Pourquoi ceux-là ? D'abord parce que juifs. Goebbels avait dit : « Est juif quiconque je désigne comme tel ».

Et Goering avait dit : « Quand j'entends parler de culture je sors mon revolver ». En Pologne, tous les membres de l'enseignement, tous ceux qui exerçaient une profession libérale, et qui tombaient dans les griffes de la gestapo, étaient exterminés.

Et Himmler s'était attribué les territoires de l'Est européen. En Ukraine, en Russie, des millions de civils furent assassinés.

En Norvège et en Italie, en France comme au Danemark, en Grèce et en Belgique, en Hollande et en Roumanie, en Yougoslavie et en Tchécoslovaquie, dans les ghettos et les prisons, les campagnes et les villes, les rafles se poursuivirent sans relâche pour que tournent jour et nuit les machines de mort d'Auschwitz, de Treblinka, de Mauthausen, de Dachau, de Buchenwald.

Dans chaque pays que les nazis martelaient de leurs bottes, le massacre s'organisait ; jour après jour, de nouvelles ordonnances allemandes venaient codifier l'ordre dans lequel des innocents allaient périr.

Chaque fois que cela était possible, les compétences étaient utilisées.

En France, le chef suprême de la police allemande, qui ne devait des comptes qu'à Hitler, auquel il adressait ses rapports, était l'ancien attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne de 1933 à 1938. Son nom est bien connu de l'opinion française : c'est le général Speidel.

Par ailleurs, Vichy journait à l'occupant les cadres de sa politique répressive. Xavier Vallat était Commissaire aux Questions Juives, et ses responsabilités sont écrasantes dans la déportation de 130.000 juifs de France, dont 1.500 seulement sont revenus vivants.

... Treize ans ont passé depuis que l'armée soviétique a libéré le camp d'Auschwitz.

Avons-nous tout fait pour sauvegarder la victoire de 1945. Le racisme, le fascisme, les violations des droits de l'Homme, les tortures et l'arbitraire ont-ils été bannis à jamais comme nous nous l'étions promis ? Sommes-nous restés unis, solidaires, vigilants ?

Pourquoi alors la République tolère-t-elle que les ligues factieuses se reconstituent et portent jusque dans la rue les mots d'ordre de haine qui furent ceux des nazis ?

Pourquoi les anciens condamnés pour trahison sont-ils plus audacieux que jamais ?

Pourquoi, dans les prisons de France, les grands criminels de guerre allemands sont-ils moins nombreux que les fils de martyrs refusant de servir sous les ordres de l'ancien chef d'état-major allemand en France, le général Speidel ?

... Il nous faut retrouver et maintenir l'union fraternelle de la Résistance ; l'union dans l'action, pour faire aboutir les objectifs qui étaient les nôtres, pour rendre à la France son visage, pour la grandeur et le bonheur de notre pays, pour la paix du monde.

Sur l'initiative du M.R.A.P.

Le 60^e anniversaire de " J'ACCUSE "



célébré au Panthéon

Pour le 60^e anniversaire de « J'accuse », le M.R.A.P. avait pris l'initiative d'une cérémonie commémorative, qui s'est déroulée le dimanche 2 février au Panthéon, sur le tombeau d'Emile Zola.

Devant une foule nombreuse, le président LYON-CAEN prononça l'allocution que nous reproduisons ci-dessous, et des gerbes furent déposées, en présence du Dr Jacques-Emile ZOLA, fils du grand écrivain, de Jean LEBLOND, son neveu, et de Mme LEVY, fille du capitaine Dreyfus.

Dans l'assistance, se trouvaient de nombreuses personnalités parmi lesquelles nous avons noté : M. MOREL, du Cabinet de M. le Troquer, président de l'Assemblée Nationale ; les sénateurs Joseph PERLIN, secrétaire général de l'U.D.S.R., et Léo HAMON ; M. MARRANE, député et MM. Léo FIGUIERES, BAGARD et BAUDOIN, représentant le Parti Communiste Français ; M. ISRAEL, au nom du Parti Radical ; MM. COUTEAU et RIES, du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme ; M. André HAURIU, ancien sénateur ; les écrivains Jacques MADAULE et André SPIRE ; les professeurs Georges PAILLET, de l'Union Française Universitaire, et René MAUBLANC, de l'Union Rationnaliste ; M. Roger BERG, au nom du Consistoire Central israélite ; MM. I. BLUM, secrétaire général de l'Union des Anciens Combattants Juifs ; B. ADAM, représentant l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, ainsi que notre secrétaire général Charles PALANT et les membres de notre Bureau National.

Citons enfin les délégations de diverses associations : Syndicat National des Instituteurs, Fédération de l'Education Nationale, Union des Sociétés Juives de France, Union Nationale des Etudiants de France.

D'autre part, des personnalités, qui n'avaient pu être présentes avaient tenu à s'associer à la manifestation : MM. René CASSIN, vice-président du Conseil d'Etat ; LEVEQUE, président du Conseil Municipal de Paris ; Jacques KAYSER ; le sénateur Henry TORRES ; les professeurs Paul RIVET, Jean-Jacques MAYOUX et Marc-André BLOCH ; les écrivains Jean CASOU, Edmond FLEG, Henri HERTZ et Pierre PARAF, de même que M. SENEZ, au nom de la Ligue de l'Enseignement.

Le Journal Télévisé a retransmis le soir même les images de ce

soixantième anniversaire, qui avait été évoqué, la veille, à « Télé-Paris » par Henry Torrès, Jacques Kayser et Charles Palant.

L'allocution du président LYON-CAEN

Il y a 60 ans, le 13 février 1898, retentissait à travers la France et le monde entier l'admirable lettre « J'accuse ».

C'était le cri d'une haute conscience, justement indignée contre le crime judiciaire qui venait de se perpétrer, contre la condamnation d'un officier juif innocent persécuté, inspirée par le plus vif des antisémitismes.

Ce document immortel où Zola, en de vibrantes et fougueuses accusations jetait avec un audacieux courage à la face des maîtres de l'heure la clameur vengeresse de l'humanité outragée, devait imprimer à l'affaire Dreyfus une orientation nouvelle, rallier les hésitants, secouer les indifférents, ébranler les sceptiques, frayer la voie à la révision, préparer le triomphe final de la vérité et de la justice.

A l'heure actuelle, où le racisme odieux relève la tête et cherche à ressusciter, après les ravages de l'antisémitisme d'Hitler et de Vichy, un climat de préjugés, de discriminations et de haines raciales entre Français, le M.R.A.P., qui mène le combat pour la tolérance, l'égalité entre les hommes, la fraternité entre les peuples, par delà les divergences ethniques ou confessionnelles qui peuvent les séparer,

le M.R.A.P. qui n'est pas un groupement de partisans politiques mais d'hommes attachés avant tout à la fraternité humaine,

le M.R.A.P., dis-je, a jugé qu'il convenait de commémorer le jour où fut lancée à la face du monde la lettre « J'accuse » qui, dans la perspective de l'histoire, marque une date capitale dans la défense des libertés en France.

Inclinons-nous avec émotion, reconnaissance et respect devant la tombe du grand patriote républicain que fut Emile Zola, qui n'hésita pas à s'exposer aux pires outrages, à sacrifier son repos et sa liberté à ce qu'il considérait comme l'honneur de la France.

Aux yeux de l'univers, il a — tel Voltaire, défenseur de Calas — représenté jadis une France éprise de justice, symbolisé les valeurs morales qu'elle incarne.

Ne laissons pas l'oubli effacer l'exemple qu'il nous a laissé d'un courage civique, qui se fait, hélas, trop rare aujourd'hui. Car il fut, comme le proclama lors de ses funérailles A. France, qui lutta à ses côtés, « un moment de la conscience humaine ».

L'EGLISE ET L'ANTISEMITISME

(Suite de la page 1)

vismes, des déformations d'esprit, des préjugés, tout un climat de méfiance, de mépris et d'hostilité envers les juifs et ceci même dans l'enseignement religieux, dans l'enseignement d'une religion d'amour tout enracinée en Israël ?...

« ...Il est impossible d'enseigner la doctrine chrétienne sans parler des juifs... Toute autre chose est de parler, en Histoire Sainte, des Assyriens, des Philistins ou des Romains. Ceux-ci, après y avoir joué un rôle accidentel, ont disparu de la scène de l'histoire. Les juifs y ont joué un rôle essentiel au point de vue religieux et ils sont toujours là. Nous pouvons les rencontrer tous les jours. Ce sont des hommes en chair et en os. Ces « juifs », spontanément, nous les identifions avec ceux de l'Histoire Sainte ou de l'Evangile... »

« Cette identification est lourde de conséquences. Les juifs de l'antichristisme, des sermons et des lectures seront, pour beaucoup de

chrétiens les premiers rencontrés, parfois les seuls. L'impression qu'ils en auront reçue déterminera, pour une bonne part, leurs opinions et les dispositions d'âme avec lesquelles ils aborderont les juifs que la vie mettra sur leur chemin. Ce sera ou bien un sentiment de respect et de sympathie envers le peuple choisi par Dieu, peuple des saints de l'ancienne Alliance, nos ancêtres dans la foi, celui de Jésus, de Marie et des premiers disciples ; ou bien un sentiment d'aversion, de mépris et de sourde hostilité envers un peuple déicide, perfide, réprouvé, déchu et maudit... Les deux réactions s'observent. Plaise à Dieu que la seconde ne soit pas la plus fréquente ! »

« L'histoire fait ressortir tout le sérieux de la question. Quelle que soit la part des facteurs religieux et des facteurs sociologiques dans la situation faite aux juifs au cours des siècles, il serait difficile de contester qu'il y ait quelque rapport entre le langage que tiennent à Israël tant de prédicateurs et d'écrivains chrétiens et les humiliations et restrictions imposées aux juifs dans la Chrétienté médiévale, les persécutions subies par les juifs dans les pays chrétiens, les sentiments anti-juifs ancrés dans l'âme de peuples formés par le christianisme. »

Viennent ensuite des explications religieuses sur les rapports du christianisme et du judaïsme, à propos desquels il n'est pas de notre ressort de nous prononcer. Nous relèverons seulement ces quelques passages, où sont données des précisions sur la façon de présenter la doctrine chrétienne sans pour autant susciter l'hostilité contre les juifs :

« ...Donner à l'Histoire Sainte de l'Ancien Testament sa place et son importance traditionnelle dans toute formation chrétienne. Montrer en elle notre histoire (« Spirituellement nous sommes des sémites » a dit Pie XI) »

« ...Une partie seulement des juifs de Palestine — eux-mêmes ne constituant, à cette époque, qu'une petite fraction des juifs répandus dans tout le monde mé-

diterranéen — a pu connaître Jésus. L'opposition systématique contre Jésus et, finalement, sa condamnation ne sont que le fait d'un clan de dirigeants détachés par le peuple et de chefs spirituels attachés par une fidélité trop humaine aux traditions dont ils étaient les gardiens. C'est à eux que s'adressent les sévères reproches et les menaces du Seigneur. »

« ...On évitera donc les expressions qui sembleraient identifier tout le peuple juif (et à plus forte raison tous les juifs de tous les temps !) avec les dirigeants ligés contre Jésus : « les juifs ont repoussé, condamné, crucifié Jésus... » Ce langage, comme celui, analogue, qu'on trouve dans les Actes des Apôtres, chez certains Pères de l'Eglise ou dans la liturgie, est à comprendre et à expliquer plutôt qu'à imiter. »

« ...On soulignera de même que rien dans le Nouveau Testament n'autorise à penser que le peuple juif est désormais sous le coup d'un mystérieux châtement, d'une réprobation ou d'une malédiction... De

même, voir dans la destruction de l'autonomie juive et la dispersion du peuple juif... un châtement de la condamnation de Jésus, c'est oublier qu'à l'époque de Jésus, la plus grande partie du peuple était déjà dispersée depuis longtemps et que l'autonomie nationale n'existait plus... »

Sans méconnaître les différents aspects de l'antisémitisme, qui est essentiellement utilisé comme arme politique de division et de diversion, il est certain que les positions dénoncées ici par un représentant de l'Eglise ont largement contribué, depuis le Moyen-Âge, à créer un climat favorable aux passions anti-juives.

Récemment encore, Jacques Madaule dénonçait dans ces colonnes l'exploitation faite par un Xavier Vallat du sentiment religieux pour exciter à l'antisémitisme. Sans entrer dans les polémiques religieuses que certaines parties de l'étude du R.P. Demann seraient susceptibles d'engendrer, nous ne pouvons que nous féliciter de cette mise au point nécessaire et significative.